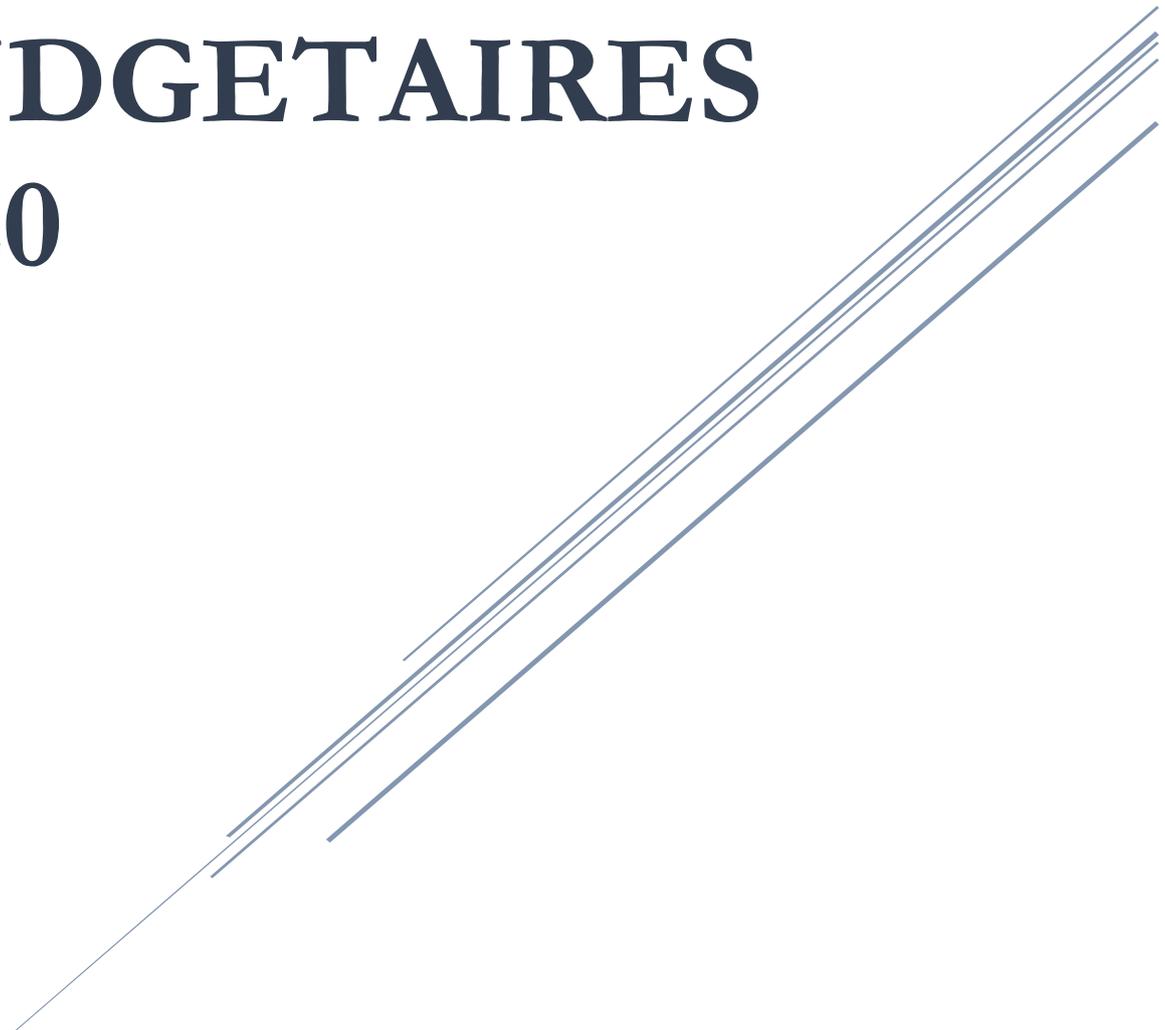


# DEBAT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2020



*Le budget est un acte essentiel dans la vie de toute collectivité territoriale, car il traduit en termes financiers le choix politique des élus. Le cycle budgétaire est rythmé par de nombreuses décisions dont le débat d'orientation budgétaire constitue la première étape. Ce débat est une obligation légale pour toutes les communes de plus de 3 500 habitants et pour les groupements concernés. Il doit se dérouler dans les deux mois précédant l'examen du budget primitif.*

*C'est l'occasion, pour les conseillers communautaires, d'examiner l'évolution du budget intercommunal, de définir sa politique d'investissement et sa stratégie financière. Cette première étape du cycle budgétaire est également un élément de sa communication financière.*

*Le DOB n'a aucun caractère décisionnel. Cependant, il rassemble des éléments d'information susceptibles de vous aider dans la préparation du budget primitif dont le vote est fixé au mardi 3 mars 2020. Par ailleurs, la loi NOTRe fait désormais obligation à notre EPCI de transmettre les éléments du DOB à chaque commune membre, c'est pourquoi un exemplaire de ce document sera adressé à chaque mairie.*

*Pour cette année, le budget communautaire doit être conçu en intégrant dans notre réflexion diverses données :*

- ↳ En 1<sup>er</sup> lieu, la revalorisation des valeurs locatives foncières à + 0,9% pour la TH sur les résidences principales afin de calculer la compensation de l'Etat suite à la suppression progressive de cette taxe et à + 1,2 % pour les autres taxes, qui génère une recette supplémentaire de 33 624 €,*
- ↳ En 2<sup>ème</sup> lieu, une redistribution de l'assiette de la taxe GEMAPI sur la taxe foncière et la cotisation foncière économique suite à la disparition de la Taxe d'Habitation,*
- ↳ En 3<sup>ème</sup> lieu, une baisse certaine de la DCRTP dans les mêmes proportions que l'année dernière,*
- ↳ En 4<sup>ème</sup> lieu, le report de l'automatisation du traitement du FCTVA en 2021, ce qui peut générer des problèmes de trésorerie suite aux délais de traitement parfois un peu longs,*
- ↳ En 5<sup>ème</sup> lieu, l'intégration des dépenses de réseaux dans l'assiette du FCTVA,*
- ↳ En 6<sup>ème</sup> lieu, la mise en place du dispositif de rupture conventionnelle dans les collectivités territoriales,*
- ↳ En 7<sup>ème</sup> lieu, la diminution du montant de la contribution FPIC suite à la disparition du mécanisme de garantie du reversement qui ferait passer la contribution globale du territoire de 346 005 € à 380 074 € étant précisé qu'en 2021, et par l'effet de cette mesure, ce montant du devrait doubler.*

*L'année 2020 est aussi marquée par le démarrage des études pour la construction d'un Centre aquatique et en particulier avec le lancement de la procédure de concours, la réalisation de divers chantiers comme la réhabilitation de la friche industrielle de Tuffé Val de la Chéronne, la terminaison de dossiers structurants comme le PLUi et l'installation d'une nouvelle équipe communautaire qui sera confrontée à la mise en œuvre des lois « Engagement et proximité » et « Orientation sur le Mobilités ».*

*Aussi, même si ces indicateurs sont le signe d'une nécessaire modération à observer pour l'action publique, la Communauté de communes, à l'instar de toutes les collectivités locales, doit se projeter dans l'avenir et poser dès 2020 les bases pérennes de son développement futur.*

**Le Président**  
**Didier REVEAU**  
Conseiller régional

# LE BILAN FINANCIER DE L'EXERCICE 2019

## EXAMEN DU COMPTE ADMINISTRATIF 2019

### SECTION DE FONCTIONNEMENT

Dépenses	12 004 230,82 €
Recettes	<u>12 550 521,48 €</u>
Résultat de l'exercice 2019	546 290,66 €
Résultat N-1	<u>2 133 069,12 €</u>
Résultat cumulé au 31/12/19	2 679 359,78 €

Pour mémoire : le virement à la section d'investissement inscrit au budget était de 1 541 €.

#### LES DEPENSES

		BP 2019	Compte administratif	Solde
chapitre D 011	Charges à caractère général	979 308,00 €	736 110,56 €	243 197,44 €
chapitre D 012	Charges de personnel et frais assimilés	794 825,00 €	762 421,46 €	32 403,54 €
chapitre D 014	Atténuations de produits	6 211 714,00 €	6 210 317,29 €	1 396,71 €
chapitre D 022	Dépenses imprévues	230 000,00 €		230 000,00 €
chapitre D 023	Virement à la section d'investissement	1 541,00 €		1 541,00 €
chapitre D 042	Opérations d'ordre entre sections	777 865,00 €	2 399 405,26 €	-1 621 540,26 €
chapitre D 65	Autres charges de gestion courante	1 763 378,00 €	1 751 643,70 €	11 734,30 €
chapitre D 66	Charges financières	84 597,00 €	79 592,74 €	5 004,26 €
chapitre D 67	Charges exceptionnelles	1 898 367,00 €	62 240,56 €	1 836 126,44 €
chapitre D 68	Dotations aux amortissements et provisions	2 500,00 €	2 499,25 €	0,75 €
<b>Total des dépenses de fonctionnement</b>		<b>12 744 095,00 €</b>	<b>12 004 230,82 €</b>	<b>739 864,18 €</b>

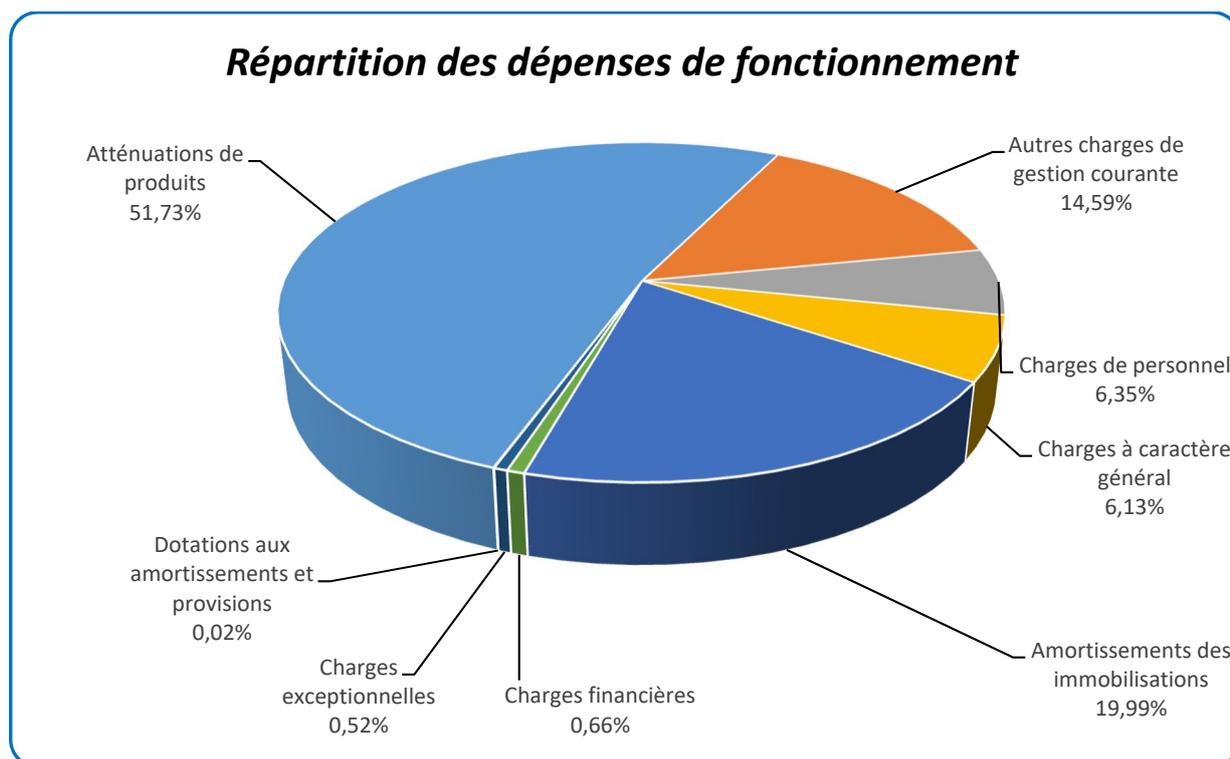
#### LES RECETTES

		BP 2019	Compte administratif	Solde
chapitre R 002	Résultat de fonctionnement reporté	2 133 069,00 €		-0,12 €
chapitre R 013	Atténuations de charges	11 135,00 €	12 958,07 €	-1 823,07 €
chapitre R 042	Opérations d'ordre entre sections	54 390,00 €	1 076 697,28 €	-1 022 307,28 €
chapitre R 70	Produits des services et du domaine	253 524,00 €	241 942,92 €	11 581,08 €
chapitre R 73	Impôts et taxes	8 466 035,00 €	8 734 190,94 €	-268 155,94 €
chapitre R 74	Dotations, subventions, participations	1 528 995,00 €	1 554 694,99 €	-25 699,99 €
chapitre R 75	Autres produits de gestion courante	284 882,00 €	280 988,86 €	3 893,14 €
chapitre R 77	Produits exceptionnels	9 570,00 €	646 552,95 €	-636 982,95 €
chapitre R 78	Reprise sur amortissements	2 495,00 €	2 495,47 €	-0,47 €
<b>Total des recettes de fonctionnement</b>		<b>12 744 095,00 €</b>	<b>12 550 521,48 €</b>	<b>-1 939 495,60 €</b>

## LES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

### EVOLUTION DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

DEPENSES REELLES DE FONCTIONNEMENT	2015	2016	2017	2018	2019	2019/2018
Charges à caractère général D011	277 945 €	395 206 €	513 101 €	809 218 €	736 111 €	↓ -9,03%
Charges de personnel D012	546 189 €	707 811 €	808 775 €	816 550 €	762 421 €	↓ -6,63%
Atténuations de charges D014		481 796 €	6 296 051 €	6 290 565 €	6 210 317 €	↓ -1,28%
Autres charges de gestion courante D65	1 618 994 €	1 615 872 €	2 601 190 €	1 587 799 €	1 751 644 €	↑ 10,32%
Intérêts de la dette D66	67 783 €	57 623 €	54 485 €	78 616 €	79 593 €	↑ 1,24%



Le chapitre D 014 - Atténuations de produits est le principal poste de dépenses de fonctionnement avec un montant total de 6 210 317,29 €.

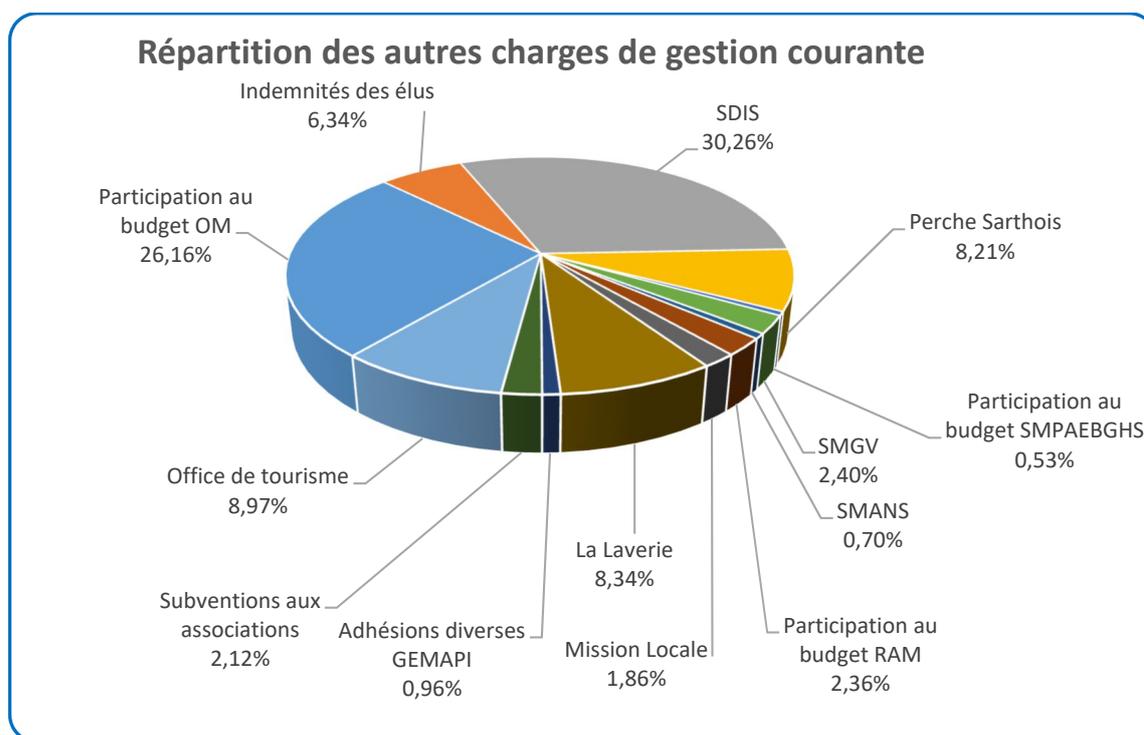
Ce chapitre comprend notamment :

- le versement des attributions de compensation aux communes pour un montant de 6 076 565 €,
- le reversement du FPIC pour 102 938 €,
- le reversement au Département et à l'association Office de tourisme Entre Maine et Perche de la taxe de séjour collectée pour 26 136,61 €,
- le reversement à la CAF suite trop perçu d'ALT pour 857,56 € et à un hébergeur suite trop perçu de taxe de séjour pour 112,12 €,
- ainsi que le dégrèvement de taxe foncière pour les jeunes agriculteurs pour 3 708 €.

Le second poste de dépenses réelles correspond au chapitre 65 – Autres charges de gestion courante qui comprend l'ensemble des participations et subventions versées par l'EPCI à divers organismes du fait de ses compétences obligatoires ou non telles que :

- Subvention au SDIS : 530 030 €,
- Participation du budget général au budget annexe Ordures Ménagères pour 458 314,70 €,
- Participation à l'Office de Tourisme (hors reversement taxe de séjour) pour 157 210 €,
- Subvention au Centre culturel de La Laverie : 146 000 €,
- Participation au Syndicat mixte du Pays du Perche Sarthois : 143 835 € dont 57 534 € au titre de la réalisation du SCOT et du PCAET,

- Participation au Syndicat mixte des Gens du Voyage (SMGV) pour 42 068,04 €,
- Participation du budget général au budget annexe RAM pour 41 288 €,
- Subvention à la Mission Locale : 32 502,80 €,
- Participation au Syndicat mixte d'Aménagement Numérique de la Sarthe : 12 270 €,
- Participation au budget SMPAEBGHS : 9 232 €,
- Participation à Initiative Sarthe : 8 647,20 €,
- Subvention au Festival de la Chéronne : 8 033,05 €,
- Subvention à la Biennale de la Céramique : 6 500 €,
- Adhésions diverses liées à la compétence GEMAPI (Syndicat du Bassin de la Sarthe, Polleniz, Syndicat Dué et Narais et divers GDON) : 16 734,71 €,
- Diverses participations (Lesiour Soulbieu, VSF cyclisme...).



Ce chapitre a subi une augmentation de 10,3 % par rapport à l'exercice précédent qui s'explique essentiellement par :

- la nouvelle participation au SMGV suite au transfert de la compétence gestion des aires d'accueil des gens du voyage à compter du 1<sup>er</sup> février 2019,
- la nouvelle subvention versée au Perche Sarthois au titre du SCOT et PCAET,
- l'augmentation des participations à la Biennale de la Céramique, au Festival de la Chéronne, au budget annexe des OM, au SDIS, ....

Il comprend également :

- les indemnités des élus pour un montant global de 111 118,12 € (charges comprises),
- les admissions en non-valeur pour 2 868,66 €,
- les frais liés au logiciel de marchés publics pour 11 066 €.

Le troisième poste de dépenses correspond aux charges de personnel qui comprennent la rémunération et les charges salariales pour les fonctionnaires ainsi que les contractuels. Les dépenses de personnel représentent 6,35 % des dépenses de fonctionnement.

Ce chapitre a subi une baisse de l'ordre de 6,63 % en 2019 à cause de plusieurs mouvements de personnel en 2018. En effet, il y a eu :

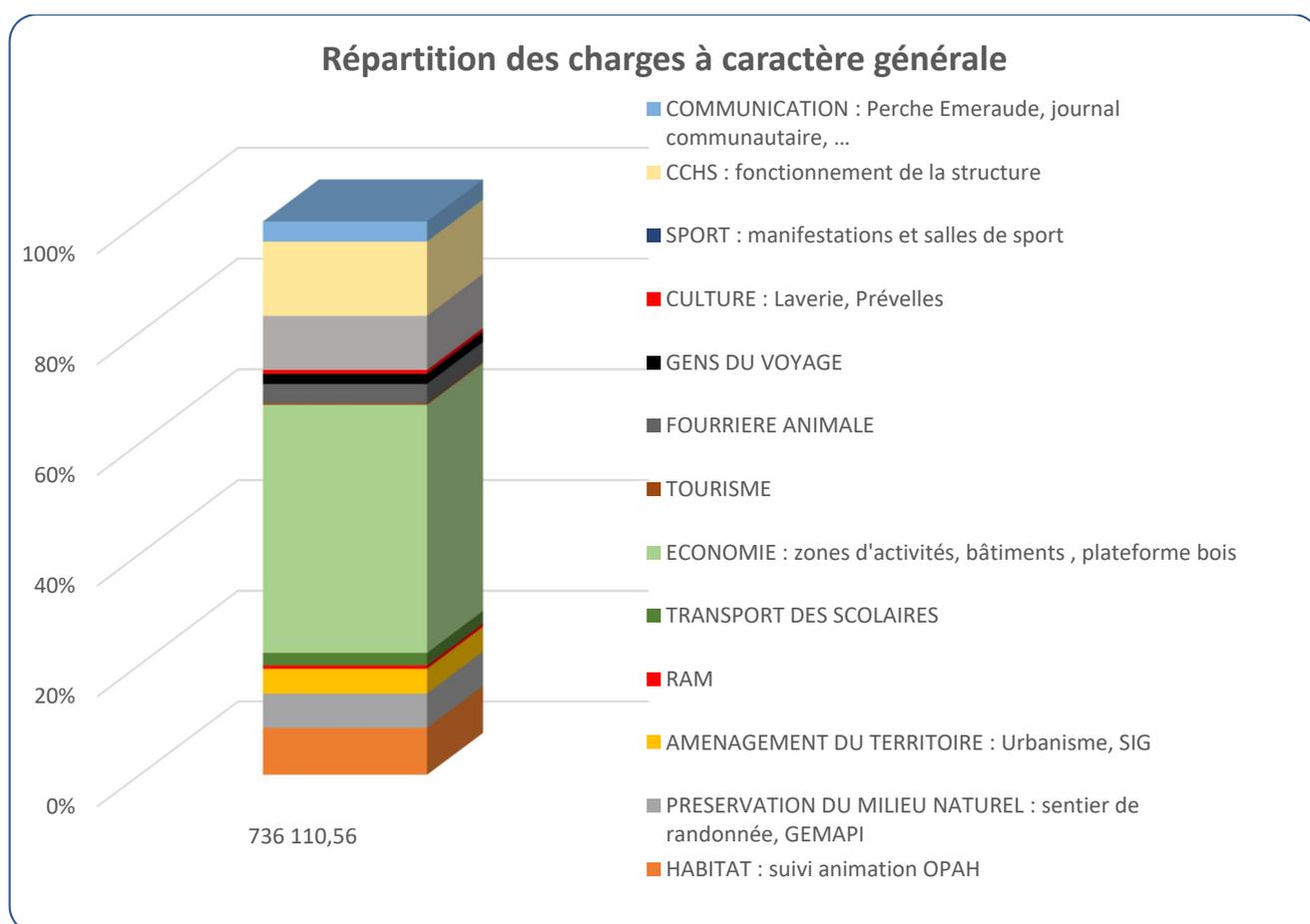
- o le départ d'un instructeur du droit des sols début mai 2018,
- o le départ du Chef de pôle urbanisme en août 2018,
- o le départ en retraite d'un gestionnaire des aires d'accueil des gens du voyage en juillet 2018.

En mai 2019, pour les besoins du nouveau service « Affaires juridiques, marchés publics, subventions », un juriste a été recruté à compter du 2 mai 2019. Un Chef de pôle urbanisme a également été recruté à compter d'août 2019. De plus, la CCHS a continué à recourir à un agent contractuel afin de faire face au congé longue maladie d'un agent technique.

Le chapitre D 011 - Charges à caractère général comprend essentiellement les frais de fonctionnement de la Communauté de communes pour le siège, pour l'exercice des diverses compétences statutaires ainsi que pour les différentes manifestations... Ce chapitre a connu une baisse significative (environ 73 000 € par rapport à 2018) et s'élève à 736 110,56 €. Cette diminution est due notamment :

- au décalage de traitement pour le remboursement aux communes des frais de gestion des zones d'activités et les frais relatifs à la mise à disposition de service dans le cadre de la lutte contre les ragondins,
- au transfert de compétence de la gestion et entretien des aires d'accueil des gens du voyage au SMGV ce qui induit une baisse des frais,
- à la diminution du poste Etudes et recherches (fin du schéma de mutualisation menée par KPMG, fin de l'étude relative à la GEMAPI en 2018, ....)
- à la diminution du poste de dépenses « Annonces et insertions » (plusieurs encarts pour le recrutement d'un Chef de pôle urbanisme).

Parallèlement, les taxes foncières et le remboursement des frais aux communes membres ont quasiment doublé entre 2018 et 2019 du fait des effets de la loi NOTRe par l'acquisition des bâtiments économiques ainsi que des terrains restant à commercialiser.



Le chapitre D 042 - Opérations d'ordre entre sections enregistre cette année :

- les amortissements des immobilisations qui sont des dotations aux amortissements pour les immobilisations ce qui correspond à une réserve pour le renouvellement de ces biens,
- la sortie du patrimoine des aires d'accueil des gens du voyage et divers matériels affectés aux aires, du bâtiment ICOFOR ainsi que plusieurs terrains suite à leurs cessions.

Le chapitre D 66 - Charges financières comprend les intérêts de la dette ainsi que les ICNE. Ce poste a évolué à la hausse du fait de la reprise des emprunts du SMPAD ainsi que des nouveaux emprunts contractualisés en 2017 et 2018.

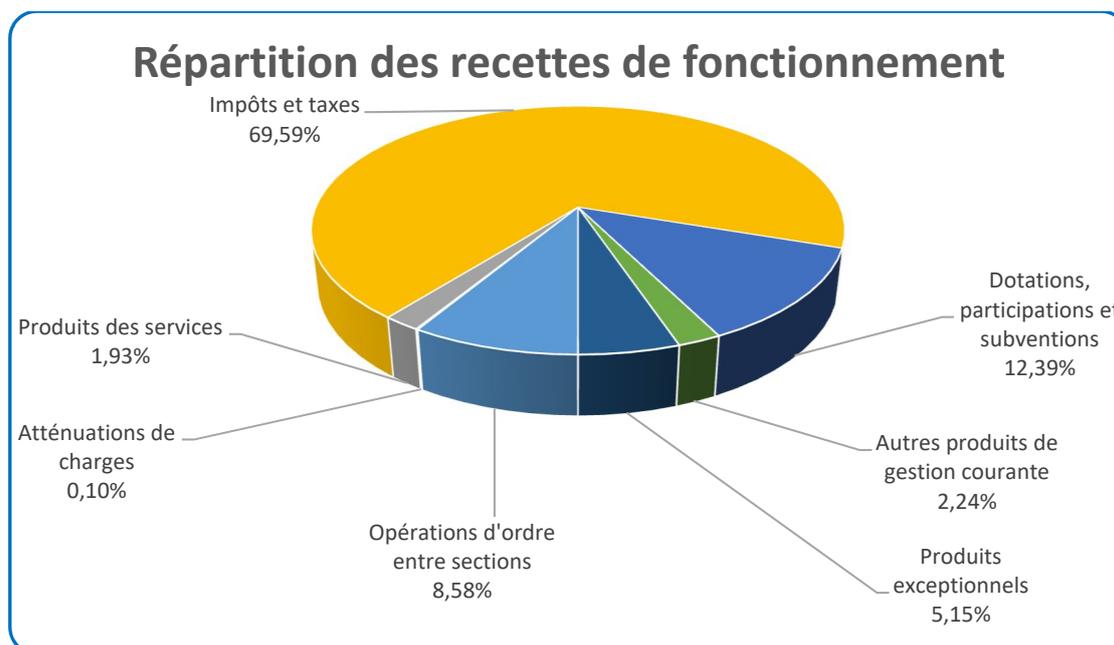
Quant au chapitre D 67 - Charges exceptionnelles, il enregistre la subvention de fonctionnement de 42 284 € au budget annexe ZA Sceaux sur Huisne ainsi que le remboursement à la ville de La Ferté-Bernard des frais de fonctionnement pour 19 744,16 € depuis fin 2018 émanant du bâtiment économique Synergie Parc.

Le chapitre D 68 - Dotations aux provisions correspond à la constitution d'une provision pour créances douteuses d'un montant de 2 499,25 €.

## LES RECETTES DE FONCTIONNEMENT

### EVOLUTION DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT

RECETTES REELLES DE FONCTIONNEMENT	2015	2016	2017	2018	2019		
Impôts et taxes	3 068 087 €	3 102 206 €	8 612 085 €	8 743 309 €	8 734 191 €	=	-0,10%
Dotations et participations	635 435 €	558 640 €	1 542 185 €	1 593 164 €	1 554 695 €	↘	-2,41%
Produits des services	93 508 €	185 463 €	221 440 €	214 091 €	241 943 €	↗	13,01%
Autres produits de gestion courante	45 453 €	37 442 €	87 574 €	274 059 €	280 989 €	↗	2,53%
Produits exceptionnels hors cessions	102 589 €	955 €	55 663 €	132 738 €	12 066 €		



Les impôts et taxes (chapitre R 73) représentent 70 % des ressources de la CCHS.

Ils se décomposent de la façon suivante :

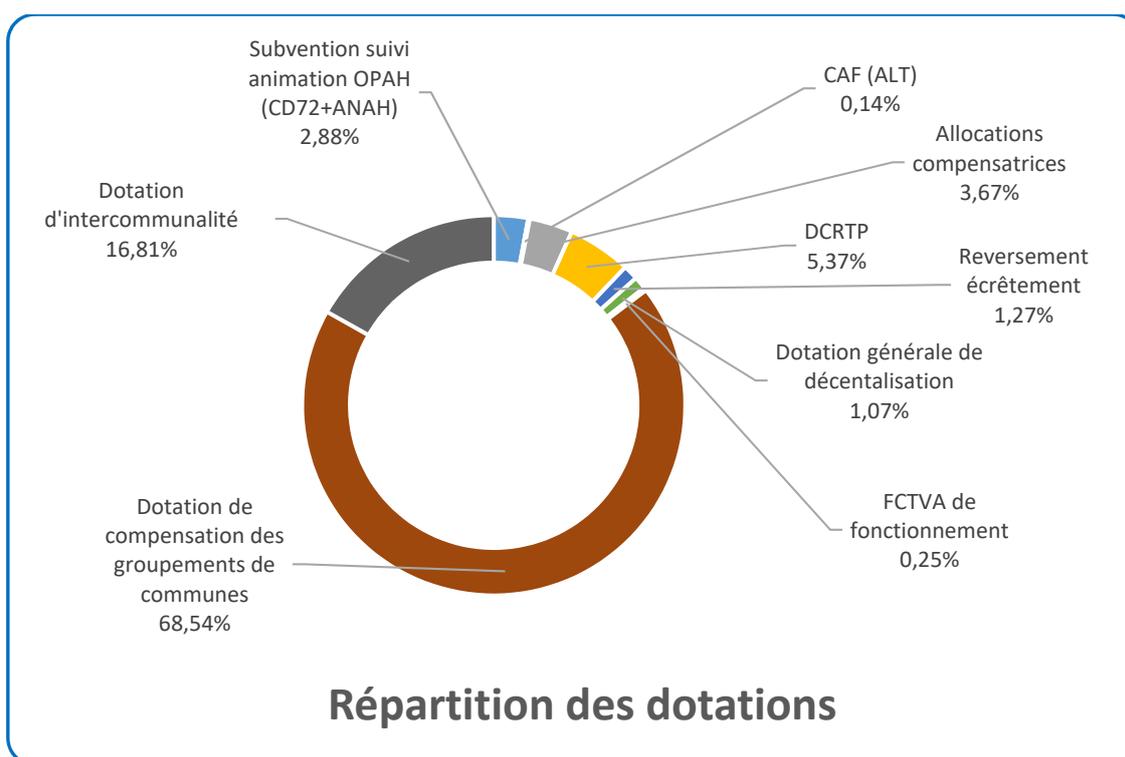
Taxe foncière sur les propriétés non bâties : .....	126 449 €	} Extrait du RC - 1386
Taxe additionnelle à la taxe foncière sur les propriétés non bâties : .....	47 990 €	
Taxe foncière sur les propriétés bâties : .....	840 642 €	
Taxe d'habitation : .....	1 108 437 €	
CFE : .....	3 668 135 €	
Rôles supplémentaires : .....	3 674 €	
↳ Compte 73111 – Contributions directes :	5 795 327 €	

↳ Compte 73112 – Cotisation sur la Valeur Ajoutée des Entreprises :	2 187 360 €
↳ Compte 73113 – Taxes sur les surfaces commerciales :	394 317 €
↳ Compte 73114 – Imposition forfaitaire sur les entreprises de réseau :	215 149 €
↳ Compte 7318 – Autres impôts locaux ou assimilés :	15 721 €
↳ Compte 73221 – FNGIR :	101 988 €
↳ Compte 73223 – FPIC - Reversement :	16 935 €
	<b>8 734 190,94 €</b>

Dans ce chapitre, figurent également les taxes de séjour du 2<sup>ème</sup> semestre 2018 et du 1<sup>er</sup> semestre 2019 collectées auprès des hébergeurs du territoire pour un montant de 7 244,98 € ainsi que la taxe sur les produits de jeux relatif à l'hippodrome de Montmirail d'un montant de 148,96 €.

Les dotations, subventions et participations (chapitre R 74) représentent environ 12 % des ressources de la Communauté de communes à savoir :

- la dotation de compensation des groupements de communes :	1 065 644,00 €
- la dotation d'intercommunalité :	261 369,00 €
- la dotation de compensation de la réforme de la Taxe Professionnelle (DCRTP) :	83 441,00 €
- les allocations compensatrices :	57 013,00 €
- les subventions de l'Etat et du Département pour le suivi-animation de l'OPAH :	44 774,00 €
- le reversement lié à l'écrêtement des indemnités des élus :	19 702,45 €
- la dotation générale de décentralisation au titre de l'élaboration du PLUi :	16 600,00 €
- le FCTVA au titre des dépenses de fonctionnement :	3 918,19 €
- l'Allocation Logement Temporaire versée pour les aires d'accueil au titre de janvier :	2 233,35 €.



Les produits des services et de la gestion courante (chapitres R 70 et R 75) représentent 4,17 % des recettes de la CCHS. Ces recettes proviennent notamment :

- des revenus des immeubles : 279 881,70 €,
- des séjours des gens du voyage sur les 2 aires d'accueil de novembre 2018 à janvier 2019 : 2 811,46 €,
- des mises à disposition de personnel auprès du Centre culturel de La Laverie : 7 268 €,
- du remboursement des frais de personnel, des dépenses courantes et des investissements par les budgets annexes SPANC, RAM et urbanisme ainsi que des frais postaux par l'Office de Tourisme et La Laverie : 168 487,68 €,

- de la refacturation à la ville de La Ferté-Bernard de la gestion de certains actes du droit des sols : 12 711,26 €,
- de la refacturation des transports d'animaux par Caniroute ainsi que des taxes foncières aux locataires : 51 771,68 €.

Concernant le chapitre des produits exceptionnels d'un montant de 646 552,95 €, il comprend :

- la cession du bâtiment ICOFOR pour 602 000 €,
- la cession au SMGV des terrains des gens du voyage pour 200 € et de divers matériels pour 4 544,60 €,
- la cession à la SECOS de 2 parcelles aux Ajeux pour 6 295 € HT,
- la cession d'un terrain à Lamnay pour M. et Mme Roullier d'un montant de 23 942,70 €,
- des remboursements divers (sinistre, trop versé, ...).

Le chapitre R 042 - Opérations d'ordre entre sections comptabilise l'amortissement des subventions perçues pour la construction de la plateforme bois, de 2 bâtiments relais, de l'OPAH et du PLUi ainsi que la moins-value de 1 036 387,61 € pour le transfert des immobilisations « Aires d'accueil des gens du voyage » au SMGV.

Par ailleurs, des titres ont été enregistrés au chapitre R 013 - Atténuations de charges pour un montant de 12 958,07 € ce qui correspond aux remboursements des cotisations pour un agent en arrêt maladie.

## SECTION D'INVESTISSEMENT

Dépenses	4 394 473,80 €
Recettes	<u>5 863 054,99 €</u>
Résultat de l'exercice 2019	1 468 581,19 €
Résultat N-1	<u>- 1 699 883,57 €</u>
Résultat cumulé au 31/12/19	- 231 302,38 €

### LES DEPENSES

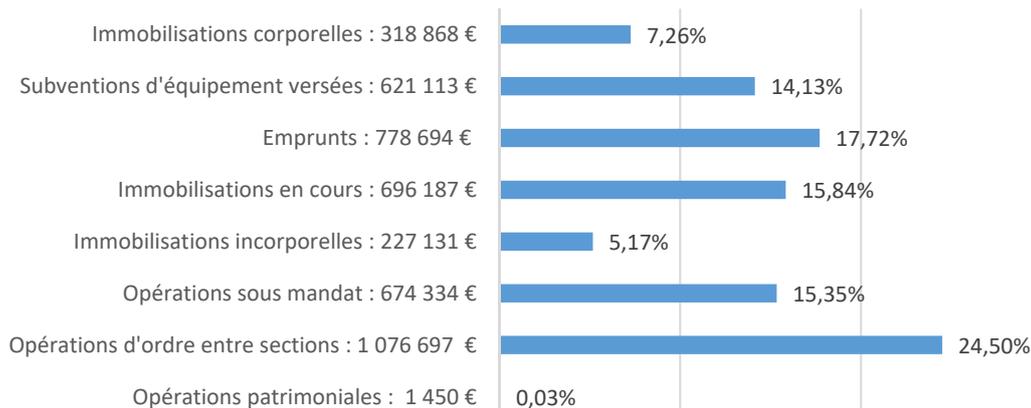
		BP 2019	Compte administratif	Solde
chapitre D 001	Solde d'exécution d'investissement reporté	1 699 884,00 €		0,43 €
chapitre D 020	Dépenses imprévues	45 000,00 €		45 000,00 €
chapitre D 040	Opérations d'ordre entre sections	54 390,00 €	1 076 697,28 €	-1 022 307,28 €
chapitre D 041	Opérations d'ordre patrimoniales	1 740,00 €	1 450,00 €	290,00 €
chapitre D 16	Emprunts et dettes assimilées	789 785,00 €	778 693,97 €	11 091,03 €
chapitre D 20	Immobilisations incorporelles	433 501,00 €	227 131,18 €	206 369,82 €
chapitre D 204	Subventions d'équipement versées	842 577,00 €	621 112,80 €	221 464,20 €
chapitre D 21	Immobilisations corporelles	468 068,00 €	318 867,77 €	149 200,23 €
chapitre D 23	Immobilisations en cours	2 138 513,00 €	696 186,68 €	1 442 326,32 €
chapitre D 27	Autres immobilisations financières	145 698,00 €		145 698,00 €
chapitre D 45	Construction RAM à Tuffé	698 000,00 €	674 334,12 €	23 665,88 €
<b>Total des dépenses d'investissement</b>		<b>7 317 156,00 €</b>	<b>4 394 473,80 €</b>	<b>1 222 798,63 €</b>

### LES RECETTES

		BP 2019	Compte administratif	Solde
chapitre R 021	Virement de la section de fonctionnement	1 541,00 €		1 541,00 €
chapitre R 024	Produits de cessions	635 000,00 €		635 000,00 €
chapitre R 040	Opérations d'ordre entre sections	777 865,00 €	2 399 405,26 €	-1 621 540,26 €
chapitre R 041	Opérations d'ordre patrimoniales	1 740,00 €	1 450,00 €	290,00 €
chapitre R 10	Dotations, fonds divers et réserves	2 215 122,00 €	2 040 658,73 €	174 463,27 €
chapitre R 13	Subventions d'investissement	2 631 562,00 €	354 307,21 €	2 277 254,79 €
chapitre R 16	Emprunts et dettes assimilées	159 028,00 €	159 028,00 €	0,00 €
chapitre R 23	Immobilisations en cours	0,00 €	34 103,28 €	-34 103,28 €
chapitre R 27	Autres immobilisations financières	60 555,00 €	60 555,56 €	-0,56 €
chapitre R 45	Construction RAM à Tuffé	834 743,00 €	813 546,95 €	21 196,05 €
<b>Total des recettes d'investissement</b>		<b>7 317 156,00 €</b>	<b>5 863 054,99 €</b>	<b>1 454 101,01 €</b>

## LES DEPENSES D'INVESTISSEMENT

### *Répartition des dépenses d'investissement*



Le chapitre D 040 - Opérations d'ordre entre sections comptabilise l'amortissement des subventions perçues pour la construction de la plateforme bois, de 2 bâtiments relais, de l'OPAH et du PLUi ainsi que les moins-values relatives au transfert des aires d'accueil des gens du voyage au SMGV.

Des écritures de régularisation de l'actif de la CCHS ont été réalisées courant 2019 pour 1 450 € (chapitre D 041 - Opérations d'ordre patrimoniale).

Les subventions d'équipement versées (chapitre D 204) représentent une part conséquente des dépenses d'investissement de la Communauté de communes à savoir 14,13 % des dépenses totales. A ce chapitre, on retrouve les fonds de concours pour 347 760 €, une subvention d'investissement à l'Office de tourisme de La Ferté-Bernard pour 89 416,80 €, une aide économique de 120 400 € à la société ICOFOR ainsi que le versement des aides OPAH aux particuliers pour un montant de 63 536 €.

Des immobilisations corporelles (chapitre D 21) ont été comptabilisées pour :

- des travaux de cloisonnement à la CCHS ..... 5 801,37 €
- l'acquisition de terrains auprès de Lamnay et La Chapelle du Bois (cession à paiement différé)..... 181 305,70 €
- l'acquisition du terrain à la commune de La Ferté-Bernard pour le Centre aquatique (inclus frais de bornage, mission topographique)..... 1 890,40 €
- divers frais de bornage et de notaires dans le cadre des achats de bâtiments économiques et des terrains à commercialiser ..... 47 973,86 €
- l'acquisition d'œuvres pour La Laverie ..... 3 887,00 €
- l'acquisition de casiers pour la salle de sports de Tuffé Val de la Chéronne ..... 7 155,12 €
- le changement du parc informatique de la CCHS et matériel pour mise en conformité RGPD ..... 19 136,32 €
- l'acquisition de mobilier pour l'Office de Tourisme (tables et chaises pliantes, ...)..... 4 742,40 €
- divers travaux à la Laverie (occultation des vitres, sols, radiateurs)..... 15 093,60 €
- l'acquisition de matériel informatique et de mobilier pour l'aménagement de l'antenne RAM à Tuffé Val de la Chéronne et 2 ordinateurs pour les animatrices... 31 882,00 €.

Les immobilisations en cours correspondent aux différentes opérations d'investissement réalisés par la CCHS en 2019 à savoir :

- **Construction du bâtiment enfance jeunesse à Tuffé Val de la Chéronne**

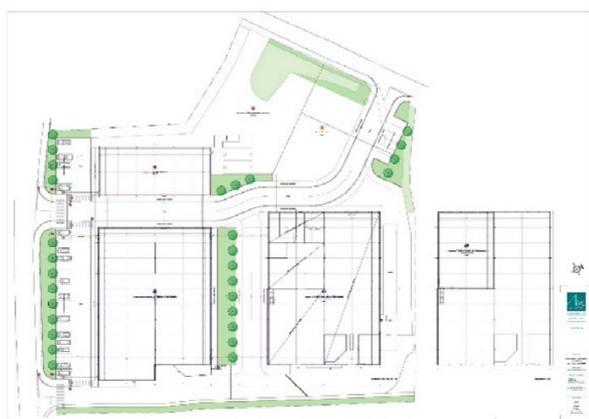


	<b>Alloué</b>	<b>Emis</b>
<b>CCHS</b>	377 000 €	361 595,54 €
<b>TUFFE VAL DE LA CHERONNE</b>	698 000 €	674 334,12 €

Chapitre D 45

Pour rappel, la CCHS est mandatée par la commune de Tuffé Val de la Chéronne pour réaliser les travaux de construction du bâtiment enfance jeunesse. La CCHS règle directement les prestataires pour la totalité des travaux puis refacture à la commune sa part de frais selon la clé de répartition définie en conseil le 30 octobre 2018 (CCHS 34,90 % / Tuffé Val de la Chéronne 65,10 %). Des crédits sont reportés au titre des RAR pour régler le solde de la maîtrise d'œuvre ainsi que les révisions pour certains corps de métier. Parallèlement, la Communauté de communes a équipé le bâtiment à hauteur de 27 681 € de mobilier, matériel informatique, matériel pédagogique et fournitures diverses pour les besoins du RAMPE.

- **Réhabilitation de la friche industrielle à Tuffé Val de la Chéronne**



<b>Alloué</b>	<b>Emis</b>
600 000 €	34 152,81 €

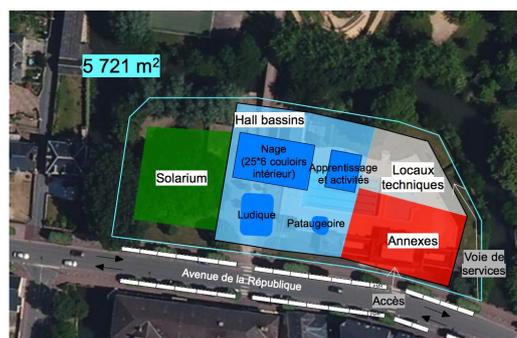
La définition du projet s'est poursuivie courant 2019.

Les marchés de travaux vont être attribués prochainement pour un démarrage des travaux dans le courant de l'année.

- **Construction d'un centre aquatique à La Ferté-Bernard**

<b>Alloué</b>	<b>Emis</b>
39 706 €	39 706 €

Ce projet fait l'objet d'une autorisation de programme de 13 080 000 € avec des crédits de paiement de 2019 jusqu'en 2023. En 2019, ce sont principalement des études qui ont été réglées. Le jury de concours vient de finaliser son choix de projet et va retenir l'architecte en charge du dossier.



- **Création d'un bassin de rétention des eaux d'incendie à Tuffé Val de la Chéronne**

<b>Alloué</b>	<b>Emis</b>
276 000 €	246 255,13 €

La Communauté de communes a été sollicitée par la Sous-Préfecture en vue de construire un bassin de rétention des eaux incendie afin de desservir les entreprises implantées sur la commune de Tuffé Val de la Chéronne.

Sont également inscrits dans ce chapitre :

- le solde des travaux de réhabilitation des aires d'accueil des gens du voyage pour 5 186,16 €,
- le solde de la taxe d'aménagement de 1 861 € dûe au titre de l'extension du bâtiment loué par ICOFOR,

- la réfection de la toiture de la résidence d'artistes à Prévelles pour 20 044,64 €,
- les crédits à hauteur de 3 974 € pour la réalisation d'un parking aux abords de l'entreprise SOURIAU – ZA de La Monge,
- la fourniture et la pose de compteur pour la société Thiriet pour 10 669,13 €,
- les avances aux fournisseurs pour 4 767,41 €,
- ainsi que l'AMO confiée au cabinet Barbier (7 680,86 €) pour le marché Entretien des voiries communautaires.

Le solde d'un montant de 1 346 326 € correspond essentiellement aux crédits inhérents :

- à la réhabilitation du bâtiment CGMP à Tuffé Val de la Chéronne,
- aux travaux de réparation portant sur les voiries communautaires,
- à la réalisation d'un parking ZA de La Monge,
- à divers travaux sur les bâtiments économiques (toitures, murs et portails, rampe d'accès, ...).

Les emprunts au chapitre 16 s'élèvent à 775 482,40 €, ce qui correspond au remboursement du capital au titre de l'exercice pour les 7 emprunts souscrits par la CCHS. Par ailleurs, la Communauté de communes a restitué à ICOFOR sa caution d'un montant de 3 211,57 € dans le cadre de l'acquisition du bâtiment.

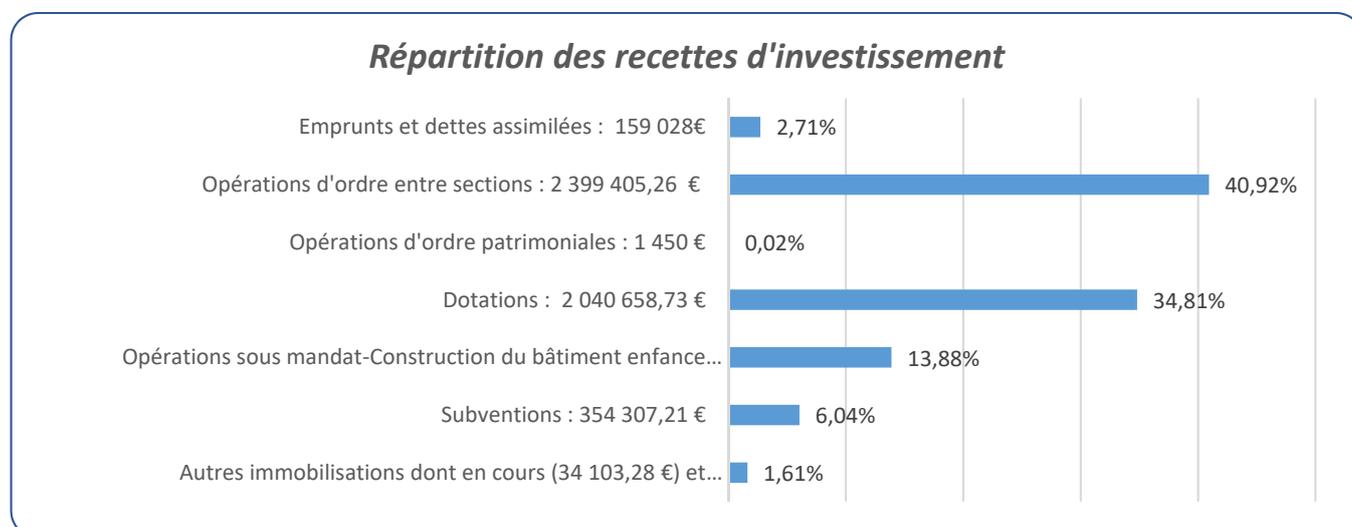
Au chapitre D 20 - Immobilisations incorporelles, un certain nombre de dépenses a été enregistré notamment :

- le Plan Local d'Urbanisme Intercommunal.....66 630,60 €
- l'étude portant sur le développement économique dans le cadre du PLUi.....29 442,30 €
- l'assistance technique pour les modifications des PLU Duneau et Cherreau, ainsi que l'AVAP de Montmirail et de la Ferté-Bernard .....11 250,26 €
- la poursuite de l'étude de faisabilité et le lancement du jury de concours dans le cadre de la construction d'un centre aquatique .....37 815,31 €
- le diagnostic accessibilité pour les bâtiments communautaires .....2 640,00 €
- les droits d'accès aux différents logiciels métier .....9 948,15 €
- l'acquisition de licences et certificats électroniques pour les besoins de la CCHS ....10 311,26 €
- l'acquisition de licences Windows pour La Laverie .....4 682,50 €
- le solde de l'étude réaménagement de l'ancien bâtiment BOSCH..... 927,50 €
- l'étude de faisabilité pour l'extension d'un parking à la Monge .....1 450,00 €
- la stratégie d'attractivité avec le lancement de la marque « Perche Emeraude ».....52 033,30 €.

Le solde du chapitre d'un montant de 206 369,82 € correspond notamment aux crédits inhérents :

- à l'assistance technique pour l'élaboration du PLUI (102 256 €) et pour l'élaboration des AVAP de Montmirail et La Ferté-Bernard (18 858 €),
- à l'assistance technique pour la stratégie d'attractivité pour 50 000 € environ.

## **LES RECETTES D'INVESTISSEMENT**



Les recettes émises s'élèvent à 5 863 054,99 € et se décomposent de la façon suivante :

⇒ les recettes purement budgétaires (elles ne génèrent aucun mouvement de trésorerie) :		
- les amortissements des immobilisations (chapitre R 040) .....	726 035,35 €	} <b>4 513 101,11 €</b>
- la sortie du patrimoine du bâtiment ICOFOR suite à cession .....	614 779,32 €	
- la sortie du patrimoine des aires d'accueil des gens du voyage suite à leur cession.....	1 023 808,29 €	
- la sortie de terrains suite à leur cession.....	25 980,68 €	
- les plus-values réalisées dans le cadre des cessions .....	8 801,62 €	
- les écritures liées à la mise à jour du patrimoine (chapitre R 041) .....	1 450,00 €	
- l'excédent brut de fonctionnement capitalisé .....	1 919 114,57 €	
- la créance envers La Chapelle du Bois et Lamnay (acquisition de terrains commercialisables pour cessions à paiement différé) .....	159 028,00 €	
- des remboursements d'avance pour plusieurs marchés publics .....	34 103,28 €	
⇒ les recettes génératrices de trésorerie (elles financent les investissements de la CCHS) :		
- les subventions perçues au titre de :		} <b>354 307,21 €</b>
* la construction du bâtiment enfance jeunesse (CAF) .....	196 616,00 €	
* la construction d'un bassin de rétention (DETR) .....	35 020,60 €	
* la réhabilitation de friche industrielle .....	46 800,00 €	
* l'élaboration du PLU intercommunal (DETR) .....	24 642,38 €	
* la réhabilitation des aires d'accueil des gens du voyage .....	51 228,23 €	
- le FCTVA .....	121 544,16 €	
- la cession de la créance de La Ferté-Bernard auprès de la SECOS .....	5 555,56 €	
- le remboursement par le Conseil départemental du Fonds Sarthois d'avances remboursables .....	55 000,00 €	
- la refacturation à Tuffé Val de la Chéronne des frais de construction du bâtiment enfance jeunesse .....	813 546,95 €	

Du fait de la loi NOTRe, la Communauté de communes a repris, courant 2017 la cession auprès de la SECOS détenue par la commune de La Ferté-Bernard relative au bâtiment situé rue Robert Surmont ce qui explique l'émission d'un titre pour 5 555,56 €.

D'autres subventions restent à percevoir. Cependant, un décalage existe entre l'envoi du dossier pour mise en paiement, la réalisation des travaux ainsi que la perception réelle des fonds. Ces produits sont comptabilisés dans les Restes à réaliser 2019 (cf. paragraphe suivant).

## LES RESTES A REALISER 2019

Compte	Libellé de l'Opération	Dépenses	Recettes	Fonction
<b>DEPENSES D'INVESTISSEMENT</b>				
458101	<b>Opération sous mandat - dépense / Construction du RAM à Tuffé</b>	<b>12 113,00</b>		64 - Crèches et garderies
202	<b>Frais liés à la réalisation des documents d'urbanisme et à la numérisation du cadastre</b>	<b>121 114,00</b>		
	PLUI	102 256,00		810 - Services communs
	AVAP Montmirail	3 922,00		810 - Services communs
	AVAP La Ferté-Bernard	14 936,00		810 - Services communs
2031	<b>Frais d'études</b>	<b>2 640,00</b>		90 - Développement économique
2051	<b>Concessions, droits similaires</b>	<b>37 399,00</b>		
	Licences Laverie	1 321,00		312 - Arts plastiques et autres activités artistiques
	Logiciel gestion du temps	19 012,00		020 - Administration générale
		5 186,00		312 - Arts plastiques
		3 457,00		64 - Crèches et garderies
		6 914,00		810 - Services communs
	Logiciel Geide	1 286,00		020 - Administration générale
2041412	<b>Subventions versées aux communes - Bâtiments et installations</b>	<b>106 803,00</b>		020 - Administration générale
20422	<b>Subventions au privé - Bâtiment et installations</b>	<b>102 000,00</b>		90 - Développement économique
2111	<b>Terrains</b>	<b>84 300,00</b>		
	Opération 3416 - Achat terrain à TVC emprise RAMPE à Tuffé Val de la Chéronne	2 600,00		64 - Crèches et garderies
	Achat terrain à SCI Bahier	79 000,00		90 - Développement économique
	Achat terrain à TVC emprise salle de sports Tuffé Val de la Chéronne	2 600,00		411 - Salle de sports
	Achat terrain SYVALORM	100,00		812 - Collecte et traitement des OM
2183	<b>Matériel de bureau et informatique</b>	<b>11 950,00</b>		
	Matériel informatique pour service urbanisme	617,00		810 - Services communs
	Matériel informatique pour service Affaires juridiques	617,00		020 - Administration générale
	Bornes Wifi Laverie	10 716,00		312 - Arts plastiques
2188	<b>Autres immobilisations corporelles</b>	<b>8 010,00</b>		312 - Arts plastiques
	Fibre optique à Synergie Parc	1 976,00		90 - Développement économique
	Acquisition téléphone pour service Affaires juridiques	218,00		020 - Administration générale
	Installation logiciel gestion du temps	3 143,00		312 - Arts plastiques
		2 673,00		64 - Crèches et garderies
2313	<b>Immobilisations corporelles en cours - Constructions</b>	<b>67 032,00</b>		
	Opération 3416 - Construction RAM à Tuffé Val de la Chéronne	6 596,00		64 - Crèches et garderies
	Opération 3717 - Réaménagement bâtiment ex CGMP	39 411,00		90 - Développement économique
	Travaux CERP T5	21 025,00		90 - Développement économique
2315	<b>Installations, matériel et outillages techniques</b>	<b>152 668,00</b>		
	Opération 3616 - Création d'un bassin de rétention des eaux d'incendie à Tuffé	25 297,00		90 - Développement économique
	Travaux de voirie	120 000,00		90 - Développement économique
	Travaux parking La Monge	7 371,00		90 - Développement économique
<b>TOTAL DEPENSES</b>		<b>705 806,00</b>		

RECETTES D'INVESTISSEMENT			
458201	Opération sous mandat - recette / Construction du RAM à Tuffé	21 196,00	64 - Crèches et garderies
10222	FCTVA	110 424,00	01 - Opérations non ventilables
1311	Subventions d'équipement transférable - Etat et établissements nationaux	274 832,00	
	DRAC pour la transformation de la ZPPAUP en AVAP de La Ferté-Bernard	4 034,00	810 - Services communs
	DETR pour le PLUI	22 409,00	810 - Services communs
	Opération 3717 - Réaménagement bâtiment ex CGMP	248 389,00	90 - Développement économique
1312	Subventions d'équipement transférable - Région	4 277,00	
	Transformation de la ZPPAUP en AVAP de La Ferté-Bernard	4 277,00	810 - Services communs
1313	Subventions d'équipement transférable - Département	5 702,00	
	Transformation de la ZPPAUP en AVAP de La Ferté-Bernard	5 702,00	810 - Services communs
1318	Autres subventions	84 264,00	
	Opération 3416 - Construction RAM à Tuffé Val de la Chéronne	84 264,00	64 - Crèches et garderies
1321	Subventions d'équipement non transférable - Etat et établissements nationaux	1 650 000,00	
	Opération 4118 - Centre aquatique	1 650 000,00	413 - Piscines
1323	Subventions d'équipement non transférable - Département	70 000,00	
	Opération 4118 - Centre aquatique	70 000,00	413 - Piscines
1331	DETR - Equipement transférable	109 200,00	
	Opération 3717 - Réaménagement ex bâtiment CGMP	109 200,00	90 - Développement économique
1341	DETR - Equipement non transférable	28 979,00	
	Opération 3616 - Création d'un bassin de rétention des eaux d'incendie à Tuffé Val de la Chéronne	28 979,00	90 - Développement économique
<b>TOTAL RECETTES</b>		<b>2 358 874,00</b>	

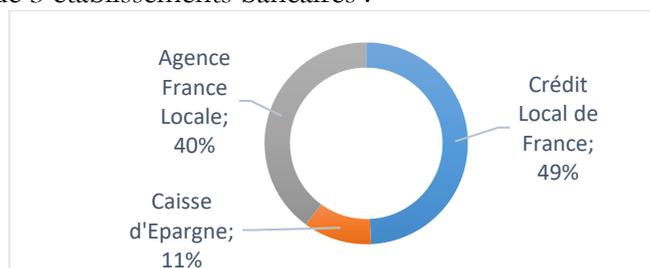
Résultat d'investissement cumulé au 31/12/19.....	- 231 302,38 €
Dépenses – Restes à réaliser .....	705 806,00 €
Recettes – Restes à réaliser.....	2 358 874,00 €
Résultat après restes à réaliser 2019.....	1 421 765,62 €

## LA DETTE

La répartition de la dette auprès des établissements prêteurs (au 1<sup>er</sup> janvier 2020)

Les emprunts en cours de la CCHS sont répartis auprès de 3 établissements bancaires :

- le Crédit Local de France : montant emprunté pour 4 322 333 € soit 49 % de la dette,
- la Caisse d'Epargne pour 950 000 € soit 11 % de la dette,
- et l'Agence France Locale pour 3 500 000 € soit 40 % de la dette.



Tous les prêts sont à taux fixe.

PRETEUR	MONTANT EMPRUNTE	DATE PRÊT	DUREE (en année)	TAUX	PERIODICITE	DATE ECHEANCE
Crédit Local de France	1 398 833,64 €	14/12/2000	19	6,10%	annuelle	01/02/2020
Caisse d'Epargne	950 000,00 €	25/12/2009	15	3,77%	trimestrielle	25/12/2024
Agence France Locale	1 300 000,00 €	24/04/2017	10	0,89%	trimestrielle	26/04/2027
Agence France Locale	900 000,00 €	15/11/2018	15	1,28%	annuelle	22/11/2033
Agence France Locale	1 300 000,00 €	31/12/2018	10	0,844%	annuelle	31/12/2028
Crédit Local de France *	1 503 499,90 €	01/11/2017	7	0,25%	annuelle	01/01/2024
Crédit Local de France *	1 420 000,00 €	01/05/2009	15	4,51%	trimestrielle	01/02/2024

(\*) Les deux derniers emprunts du tableau correspondent aux emprunts du SMPAD.

### Le coût de la dette

	2015	2016	2017	2018 (1)	2019 (2)	2020
Encours de la dette :	1 492 663 €	1 304 378 €	1 106 198 €	4 230 460 €	5 806 104 €	5 030 621 €
Taux moyen :	5,10%	5,10%	5,10%	3,49%	2,52%	2,52%
Durée moyenne :	18,0	18,0	18,0	14,2	13,0	13,0
Durée résiduelle moyenne	6,67	5,67	4,67	5,33	6,71	5,75

(1) intégration de la dette du SMPAD au 1<sup>er</sup> janvier 2018 et du 1<sup>er</sup> emprunt pour la fibre optique

(2) intégration des 2 nouveaux emprunts contractés courant 2018

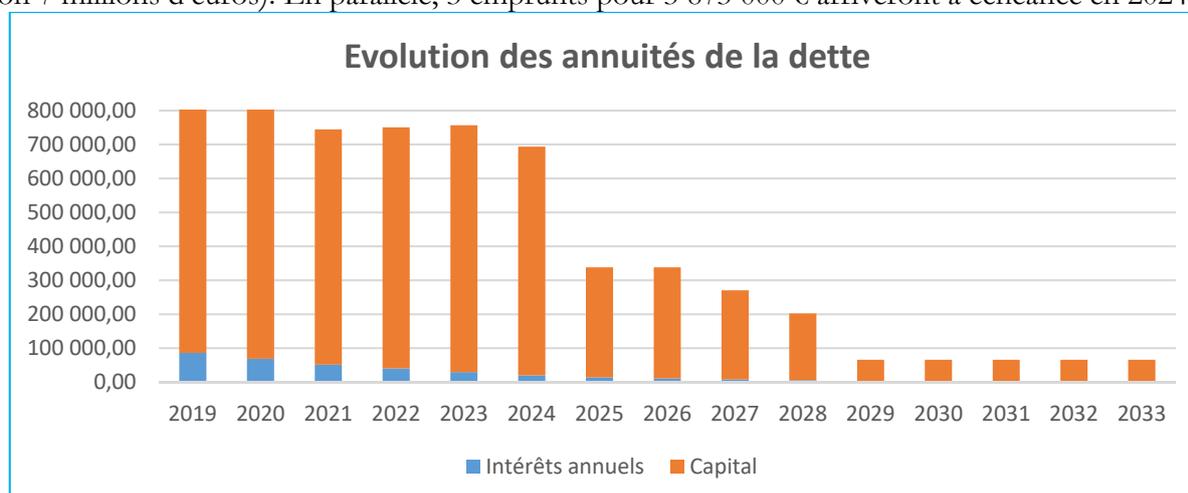
L'encours de dette par habitant est de 170,88 € par habitant au 1<sup>er</sup> janvier 2020 contre 196,50 € au 1<sup>er</sup> janvier 2019.

Au 1<sup>er</sup> janvier 2020, la capacité de désendettement de la CCHS s'élève à 4,08 années. Cela correspond à la durée nécessaire à la collectivité pour rembourser la totalité du capital de sa dette si elle y consacrait tout son autofinancement brut. Le seuil d'alerte est au-delà de 8.

### L'évolution de la dette

Les charges d'emprunt vont diminuer dans le courant de l'année 2020 du fait du règlement de la dernière échéance de l'emprunt de 1 398 000 € auprès du Crédit Local de France.

Dans les prochains exercices, le taux d'endettement de la Communauté de communes va être à surveiller du fait des nouveaux emprunts à souscrire pour le financement de l'opération Construction d'un centre aquatique (environ 7 millions d'euros). En parallèle, 3 emprunts pour 3 873 000 € arriveront à échéance en 2024.



## QUELQUES INDICATEURS FINANCIERS

### ☞ Capacité d'autofinancement

↳ <b>Résultat de l'exercice</b>	<b>546 290,66</b>
↳ Dotations aux amortissements (C 68)	728 534,60
↳ Reprise sur amortissements (C 78)	2 495,47
↳ Différences sur réalisations positives reprises au compte de résultat (C 676)	8 801,62
↳ Différences sur réalisations négatives reprises au compte de résultat (C 776)	1 036 387,61
↳ Valeur nette comptable des éléments d'actifs cédés (C 675)	1 664 568,29
↳ Produits des cessions (C 775)	636 982,30
↳ Quote-part des subventions virées au résultat de l'exercice (C 777)	40 309,67
<b>CAF BRUTE</b>	<b>1 232 020,12</b>

**Le montant de la CAF permet de couvrir tout ou partie des dépenses réelles d'investissement,**

- ↳ en priorité, le remboursement des emprunts
 

Intérêts	69 048,50 €	}	866 586,24 €
Capital	797 537,74 €		
- ↳ pour le surplus soit 365 433,88 €, les dépenses d'équipement.

### ☞ Coefficient d'autofinancement courant

↳ Dépenses de fonctionnement	12 004 230,82 €
↳ Opérations d'ordre (C 67 + C 68)	- 2 464 145,07 €
↳ Remboursement de la dette en capital (C1641)	+ 775 482,40 €
<b>Total</b>	<b>10 315 568,15 €</b>
↳ Produits réels de fonctionnement	/ 11 473 824,20 €
<b>Coefficient d'autofinancement courant</b>	<b>0,899</b>

**Le seuil d'alerte est à 1.** Lorsque le ratio est supérieur à 1, la collectivité ne peut plus autofinancer ses investissements et doit recourir à de nouveaux emprunts par exemple, ou encore conduire une politique de restriction budgétaire, réduisant les possibilités de la collectivité à se développer.

# LE BUDGET ANNEXE – ORDURES MENAGERES

Dépenses	2 515 305,00 €
Recettes	<u>2 523 010,70 €</u>
Résultat de l'exercice 2019	7 705,70 €
Résultat N-1	<u>- 5 559,80 €</u>
Résultat cumulé au 31/12/19	2 145,90 €

## LES DEPENSES

Code	Libellé	BP 2019	Compte administratif	Solde
chapitre D 002	Résultat de fonctionnement reporté	5 560,00 €		0,20 €
chapitre D 011	Charges à caractère général	895 115,00 €	895 115,00 €	0,00 €
chapitre D 65	Autres charges de gestion courante	1 620 190,00 €	1 620 190,00 €	0,00 €
<b>Total des dépenses de fonctionnement</b>		<b>2 520 865,00 €</b>	<b>2 515 305,00 €</b>	<b>0,20 €</b>

Les chapitres D 011 (participation à la collecte et au traitement des ordures ménagères) et D 65 (participation au fonctionnement du syndicat) enregistrent la participation au SMIRGEOMES pour un montant total de 2 515 305 € pour 2019 contre 2 520 342 € pour 2018 soit une diminution de 0,20 %.

## LES RECETTES

Code	Libellé	BP 2019	Compte administratif	Solde
chapitre R 73	Impôts et taxes	2 062 550,00 €	2 064 696,00 €	-2 146,00 €
chapitre R 77	Produits exceptionnels	458 315,00 €	458 314,70 €	0,30 €
<b>Total des recettes de fonctionnement</b>		<b>2 520 865,00 €</b>	<b>2 523 010,70 €</b>	<b>-2 145,70 €</b>

Les impôts et taxes correspondent à la perception de la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères.

Quant au chapitre R 77 - Produits exceptionnels, il enregistre la participation du budget général.

Conformément à la délibération n°11-04-2019-022 prise en conseil communautaire le 11 avril 2019, la clé de répartition concernant la participation au SMIRGEOMES est de 82 % pour la TEOM et 18 % pour la Communauté de communes.

Le déficit de fonctionnement de l'exercice précédent pour un montant de 5 559,80 € a été pris en charge en totalité par le budget général.

# LE BUDGET ANNEXE – SPANC

## SECTION DE FONCTIONNEMENT

Dépenses	19 567,11 €
Recettes	<u>9 923,00 €</u>
Résultat de l'exercice 2019	- 9 644,11 €
Résultat N-1	<u>8 880,59 €</u>
Résultat cumulé au 31/12/19	- 763,52 €

### LES DEPENSES

Code	Libellé	BP 2019	Compte administratif	Solde
<b>chapitre D 011</b>	Charges à caractère général	67 600,00 €	764,11 €	66 835,89 €
<b>chapitre D 012</b>	Charges de personnel et frais assimilés	32 233,00 €	17 954,48 €	14 278,52 €
<b>chapitre D 68</b>	Dotations aux amortissements et provisions	851,00 €	848,52 €	2,48 €
<b>Total des dépenses de fonctionnement</b>		<b>100 684,00 €</b>	<b>19 567,11 €</b>	<b>81 116,89 €</b>

Le principal poste de dépense concerne les charges de personnel valorisés au regard de la surtaxe perçue et au regard du financement de l'Agence de l'Eau pour la mise en œuvre des subventions OPAH. Les dépenses à hauteur de 848,52 € inscrites au chapitre D 68 correspondent à la dotation aux provisions constituée au fur et à mesure de la délégation. Par ailleurs, un avis de publicité pour 764,11 € a été passé en fin d'année afin de lancer un marché public pour le nouveau contrat de prestation pour la réalisation des contrôles SPANC pour la période du 01/01/2020 au 25/03/2022 (fin de la DSP avec la SAUR au 31/12/2019).

### LES RECETTES

Code	Libellé	BP 2019	Compte administratif	Solde
<b>chapitre R 002</b>	Résultat de fonctionnement reporté	8 881,00 €		0,41 €
<b>chapitre R 70</b>	Vente de produits finis et prestations de services	63 523,00 €	923,00 €	62 600,00 €
<b>chapitre R 74</b>	Subventions d'exploitation	23 280,00 €	9 000,00 €	14 280,00 €
<b>chapitre R 78</b>	Reprises sur provisions pour risques et charges	5 000,00 €		5 000,00 €
<b>Total des recettes de fonctionnement</b>		<b>100 684,00 €</b>	<b>9 923,00 €</b>	<b>81 880,41 €</b>

Au chapitre R 74, a été comptabilisée la participation de l'Agence de l'Eau versée pour chaque dossier traité dans le cadre de l'OPAH (Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat pour les 9 nouvelles communes du territoire). Par ailleurs, la CCHS a perçu de la SAUR le solde 2018 de la surtaxe pour 923 €.

## SECTION D'INVESTISSEMENT

La Communauté de communes intervient en tant qu'organisme mandataire des participations financières de l'Agence de l'Eau dans le cadre de l'Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat en matière d'assainissement non collectif (délibérations n°26-11-2016-014 du 26 novembre 2016 et n°22-11-2017-017 du 22 novembre 2017). La section d'investissement du budget SPANC enregistre les flux correspondants : le montant de la participation perçue par l'Agence de l'Eau en recettes et les subventions reversées aux particuliers en dépenses.

Dépenses	189 028,57 €
Recettes	189 028,57 €
Résultat de l'exercice 2019	0,00 €
Résultat N-1	0,00 €
Résultat cumulé au 31/12/19	0,00 €

### LES DEPENSES

Code	Libellé	BP 2019	Compte administratif	Solde
chapitre D 45	Opération sous mandat	401 824,00 €	189 028,57 €	212 795,43 €
<b>Total des dépenses d'investissement</b>		<b>401 824,00 €</b>	<b>189 028,57 €</b>	<b>212 795,43 €</b>

### LES RECETTES

Code	Libellé	BP 2019	Compte administratif	Solde
chapitre R 45	Opérations sous mandat	401 824,00 €	189 028,57 €	212 795,43 €
<b>Total des recettes d'investissement</b>		<b>401 824,00 €</b>	<b>189 028,57 €</b>	<b>212 795,43 €</b>

En 2019, 39 dossiers ont été financés pour un montant total de 189 028,57 €. La fin du programme étant fixé à fin 2020, 64 dossiers restent à être financés dans le courant de l'année pour un montant total de 177 918 €.

### ⇒ LES RESTES A REALISER 2019

Compte	Intitulé	Montant
<u>DEPENSES D'INVESTISSEMENT</u>		
458101	Subvention aux personnes de droit privé	177 918
<b>TOTAL DEPENSES</b>		<b>177 918,00</b>
<u>RECETTES D'INVESTISSEMENT</u>		
458201	Opération sous mandat (Agence de l'Eau)	177 918
<b>TOTAL RECETTES</b>		<b>177 918,00</b>

Résultat d'investissement cumulé au 31/12/19.....	0 €
Dépenses – Restes à réaliser.....	177 918 €
Recettes – Restes à réaliser.....	177 918 €
Résultat après restes à réaliser 2019	0 €

# LE BUDGET ANNEXE – ZA SCEAUX SUR HUISNE

## SECTION DE FONCTIONNEMENT

Dépenses	181 900,04 €
Recettes	<u>226 020,86 €</u>
Résultat de l'exercice 2019	44 120,82 €
Résultat N-1	<u>- 42 232,07 €</u>
Résultat cumulé au 31/12/19	1 888,75 €

### LES DEPENSES

Code	Libellé	BP 2019	Compte administratif	Solde
chapitre D 002	Résultat de fonctionnement reporté	42 233,00 €		0,93 €
chapitre D 011	Charges à caractère général	17 650,00 €	9 560,11 €	8 089,89 €
chapitre D 023	Virement à la section d'investissement	44 292,00 €		44 292,00 €
chapitre D 042	Opérations d'ordre entre sections	172 340,00 €	172 339,93 €	0,07 €
<b>Total des dépenses de fonctionnement</b>		<b>276 515,00 €</b>	<b>181 900,04 €</b>	<b>52 382,89 €</b>

### LES RECETTES

Code	Libellé	BP 2019	Compte administratif	Solde
chapitre R 042	Opérations d'ordre entre sections	189 990,00 €	164 117,22 €	25 872,78 €
chapitre R 70	Produits des services et du domaine	44 000,00 €	19 368,80 €	24 631,20 €
chapitre R 74	Dotations et participations	42 284,00 €	42 284,00 €	0,00 €
chapitre R 75	Autres produits de gestion courante	241,00 €	250,84 €	-9,84 €
<b>Total des recettes de fonctionnement</b>		<b>276 515,00 €</b>	<b>226 020,86 €</b>	<b>50 494,14 €</b>

La section de fonctionnement enregistre :

- ↳ en dépenses pour un montant total de 9 560,11 € les frais généraux (électricité, maintenance de l'éclairage public et du poste de relevage, entretien des espaces verts et des travaux de voirie pour l'extension d'une voie) ;
- ↳ en recettes, le fermage concernant le terrain mis à disposition d'agriculteurs au chapitre R 75, la cession d'un terrain au profit de la société B2A pour un montant total de 19 368,80 € (chapitre R 70) ainsi qu'une subvention d'équilibre du budget général à hauteur de 42 284 € .

## SECTION D'INVESTISSEMENT

Dépenses	164 117,22 €
Recettes	<u>172 339,93 €</u>
Résultat de l'exercice 2019	8 222,71 €
Résultat N-1	<u>- 172 339,93 €</u>
Résultat cumulé au 31/12/19	- 164 117,22 €

### LES DEPENSES

Code	Libellé	BP 2019	Compte administratif	Solde
chapitre D 001	Solde d'exécution d'investissement reporté	172 340,00 €		0,07 €
chapitre D 040	Opérations d'ordre entre sections	189 990,00 €	164 117,22 €	25 872,78 €
<b>Total des dépenses d'investissement</b>		<b>362 330,00 €</b>	<b>164 117,22 €</b>	<b>25 872,85 €</b>

### LES RECETTES

Code	Libellé	BP 2019	Compte administratif	Solde
chapitre R 021	Virement de la section de fonctionnement	44 292,00 €		44 292,00 €
chapitre R 040	Opérations d'ordre entre sections	172 340,00 €	172 339,93 €	0,07 €
chapitre R 016	Emprunts et dettes assimilées	145 698,00 €		145 698,00 €
<b>Total des recettes d'investissement</b>		<b>362 330,00 €</b>	<b>172 339,93 €</b>	<b>189 990,07 €</b>

La section d'investissement sert exclusivement à établir la gestion des stocks de terrains (prise en compte des frais d'aménagement de la zone pour augmenter la valeur des stocks et diminution des stocks lors de la vente de terrains...) ce qui se traduit pour 2019 :

- par l'annulation du stock constaté en début d'année pour 172 339,93 €
- et par la constatation du stock au 31/12/19 pour 164 117,22 € (diminution du stock du fait de la cession d'un terrain).

# LE BUDGET ANNEXE – URBANISME

Ce budget annexe est financé en totalité par les redevances des communes utilisatrices du service soit 12 communes hors du territoire de l'Huisne Sarthoise.

## SECTION DE FONCTIONNEMENT

Dépenses	54 934,97 €
Recettes	<u>50 994,93 €</u>
Résultat de l'exercice 2019	- 3 940,04 €
Résultat N-1	<u>21 918,15 €</u>
Résultat cumulé au 31/12/19	17 978,11 €

### LES DEPENSES

Code	Libellé	BP 2019	Compte administratif	Solde
chapitre D 011	Charges à caractère général	8 200,00 €	4 651,42 €	3 548,58 €
chapitre D 012	Charges de personnel et frais assimilés	64 712,00 €	50 283,55 €	14 428,45 €
<b>Total des dépenses de fonctionnement</b>		<b>72 912,00 €</b>	<b>54 934,97 €</b>	<b>17 977,03 €</b>

Les principales dépenses de ce budget annexe correspondent aux charges de personnel pour les 3 « agents instructeurs » (chapitre D 012) et aux frais de fonctionnement du service (chapitre D 011). La diminution des dépenses de fonctionnement s'est poursuivie sur cet exercice à hauteur de 29 % par rapport à l'année précédente.

### LES RECETTES

Code	Libellé	BP 2019	Compte administratif	Solde
chapitre R 002	Résultat de fonctionnement reporté	21 918,00 €		-0,15 €
chapitre R 70	Produits des services et domaines	50 994,00 €	50 994,90 €	-0,90 €
chapitre R 77	Produits exceptionnels divers	0,00 €	0,03 €	-0,03 €
<b>Total des recettes de fonctionnement</b>		<b>72 912,00 €</b>	<b>50 994,93 €</b>	<b>-1,08 €</b>

Le chapitre R 70 enregistre les redevances des communes, ce qui représente pour 2019 un montant total de 50 994,90 € (coût maintenu à 3,30 € par habitant depuis 2016) contre 84 042,75 € en 2018. Cette diminution est due aux résiliations et non-renouvellements de contrats pour 16 communes (notamment du fait de la création d'un service instructeur par la Communauté de Communes du Maine Saosnois).

## SECTION D'INVESTISSEMENT

Dépenses	0,00 €
Recettes	<u>0,00 €</u>
Résultat de l'exercice 2019	0,00 €
Résultat N-1	<u>3 983,99 €</u>
Résultat cumulé au 31/12/19	3 983,99 €

### LES DEPENSES

Code	Libellé	BP 2019	Compte administratif	Solde
chapitre D 20	Immobilisations incorporelles	2 000,00 €	0,00 €	2 000,00 €
chapitre D 21	Immobilisations corporelles	1 984,00 €	0,00 €	1 984,00 €
<b>Total des dépenses d'investissement</b>		<b>3 984,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>3 984,00 €</b>

### LES RECETTES

Code	Libellé	BP 2019	Compte administratif	Solde
chapitre R 001	Résultat d'investissement reporté	3 984,00 €		0,01 €
<b>Total des recettes d'investissement</b>		<b>3 984,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,01 €</b>

Aucune dépense ni recette n'ont été réalisées en investissement en 2019. Le service Urbanisme ayant été créé en 2015, celui-ci ne nécessite plus d'acquisition de mobilier ni de matériel informatique dans l'immédiat. Par ailleurs, la totalité des biens acquis lors de la création du service ont été complètement amortis.

# LE BUDGET ANNEXE – RAM

## SECTION DE FONCTIONNEMENT

Dépenses	130 185,17 €
Recettes	<u>127 521,66 €</u>
Résultat de l'exercice 2019	- 2 663,51 €
Résultat N-1	<u>10 099,01 €</u>
Résultat cumulé au 31/12/19	7 435,50 €

### LES DEPENSES

Code	Libellé	BP 2019	Compte administratif	Solde
chapitre D 011	Charges à caractère général	34 392,00 €	31 057,81 €	3 334,19 €
chapitre D 012	Charges de personnel et frais assimilés	99 000,00 €	95 173,29 €	3 826,71 €
chapitre D 023	Virement à la section d'investissement	700,00 €		700,00 €
chapitre D 042	Opérations d'ordre entre sections	3 955,00 €	3 954,07 €	0,93 €
<b>Total des dépenses de fonctionnement</b>		<b>138 047,00 €</b>	<b>130 185,17 €</b>	<b>7 861,83 €</b>

Les chapitres D 011 et D 012 enregistrent respectivement les frais de fonctionnement du RAM ainsi que les salaires. Du fait de l'ouverture de la nouvelle antenne RAM à Tuffé Val de la Chéronne au 1<sup>er</sup> juillet 2019, les charges courantes ont subi une hausse importante liée principalement aux frais d'électricité et au coût de nettoyage courant.

### LES RECETTES

Code	Libellé	BP 2019	Compte administratif	Solde
chapitre R 002	Résultat de fonctionnement reporté	10 099,00 €		-0,01 €
chapitre R 042	Opérations d'ordre entre sections	1 160,00 €	1 159,48 €	0,52 €
chapitre R 74	Subventions d'exploitation	126 788,00 €	126 362,18 €	425,82 €
<b>Total des recettes de fonctionnement</b>		<b>138 047,00 €</b>	<b>127 521,66 €</b>	<b>426,33 €</b>

Le Relais d'Assistants Maternels est principalement financé par :

- la Caisse d'Allocations Familiales via le dispositif de Contrat Enfance Jeunesse (versement des acomptes au titre de 2019 et des soldes de 2018 pour un montant total de 85 074,18 €),
- le budget général pour un montant de 41 288 €.

## SECTION D'INVESTISSEMENT

Dépenses	3 168,70 €
Recettes	<u>4 917,35 €</u>
Résultat de l'exercice 2019	1 748,65 €
Résultat N-1	<u>- 1 484,34 €</u>
Résultat cumulé au 31/12/19	264,31 €

### LES DEPENSES

Code	Libellé	BP 2019	Compte administratif	Solde
chapitre D 001	Résultat d'investissement reporté	1 485,00 €		0,66 €
chapitre D 040	Opérations d'ordre entre sections	1 160,00 €	1 159,48 €	0,52 €
chapitre D 20	Immobilisations incorporelles	1 500,00 €	813,71 €	686,29 €
chapitre D 21	Immobilisations corporelles	2 182,00 €	1 195,51 €	986,49 €
<b>Total des dépenses d'investissement</b>		<b>6 327,00 €</b>	<b>3 168,70 €</b>	<b>1 673,96 €</b>

Les dépenses d'investissement réalisées en 2019 correspondent à l'acquisition de licences informatiques et de livres, aux frais d'installation du standard à l'antenne de Tuffé Val de la Chéronne ainsi qu'au dernier amortissement de la subvention reçue de la CAF pour l'acquisition du logiciel métier.

### LES RECETTES

Code	Libellé	BP 2019	Compte administratif	Solde
chapitre R 021	Virement de la section de fonctionnement	700,00 €		700,00 €
chapitre R 040	Opérations d'ordre entre sections	3 955,00 €	3 954,07 €	0,93 €
chapitre R 10	Dotations, fonds divers et réserves	1 672,00 €	963,28 €	708,72 €
<b>Total des recettes d'investissement</b>		<b>6 327,00 €</b>	<b>4 917,35 €</b>	<b>1 409,65 €</b>

Les recettes sont liées à l'amortissement des investissements antérieurs (chapitre R 040), à l'excédent de fonctionnement de 2018 reporté pour les investissements 2019 ainsi qu'au FCTVA.

### ⇒ LES RESTES A REALISER 2019

N° compte	Intitulé	Montant
-----------	----------	---------

<b>DEPENSES D'INVESTISSEMENT</b>		
Néant		
<b>TOTAL DEPENSES</b>		<b>0,00</b>

<b>RECETTES D'INVESTISSEMENT</b>		
10222	FCTVA	329
<b>TOTAL RECETTES</b>		<b>329,00</b>

Résultat d'investissement cumulé au 31/12/19 .....	264,31 €
⇒ Dépenses – Restes à réaliser .....	0,00 €
Recettes – Restes à réaliser.....	<u>329,00 €</u>
Résultat après restes à réaliser 2019 .....	583,31 €

# LES PERSPECTIVES BUDGETAIRES POUR 2020

## QUELQUES INFORMATIONS

Les perspectives budgétaires doivent intégrer les décisions prises au cours de l'année 2019 qui auront des incidences sur le budget 2020 :

- Le Conseil Départemental continuera à reverser à la CCHS au fur et à mesure des remboursements d'une partie du capital réglé au titre du Fonds d'avances remboursables soit 27 083 € pour 2020.
- Des mouvements de personnels sont à prévoir : recrutement d'un nouveau Chef de pôle Urbanisme, recrutement d'un 4<sup>ème</sup> instructeur en vue du départ en retraite en 2021 d'un des agents du service urbanisme, départ en retraite au printemps 2020 d'un agent du service Marchés Publics, Affaires Juridiques et Subventions.
- Courant 2019, les Communauté de communes du Gesnois Bilurien et de l'Huisne Sarthoise ont acté le principe de la dissolution du syndicat SMPAEBGHS. Ainsi début 2020, la dissolution va être définitivement actée avec la liquidation comptable. Compte-tenu de ces éléments, la CCHS devrait reprendre une partie des résultats du BGHS conformément à la convention de liquidation validée lors du conseil de décembre 2019 soit 401,55 € en fonctionnement et 26 055,28 € en investissement.
- Le contrat de prestation pour la réalisation des contrôles SPANC pour la période du 01/01/2020 au 25/03/2022 a été confié à la société SAUR. L'ensemble du contrat sera suivi par les services de la Communauté de communes : facturation directe, suivi des règlements, ...
- De nouveaux crédits sont à prévoir pour l'antenne du RAMPE à TVC (frais d'entretien et fluides pour une année entière de fonctionnement).
- De nombreuses refacturations au profit des communes sont à prévoir : en plus de l'entretien des ZA, il faut désormais prévoir un remboursement dans le cadre de la mise à disposition de services pour la lutte contre les ragondins.
- Conformément la délibération n°17-12-2019-019 du 17 décembre 2019, il conviendra d'acter la cession à la société Pusterla d'une parcelle de 7 032 m<sup>2</sup> au prix de 7 € HT le m<sup>2</sup>.
- Il conviendra aussi de finaliser les divers dossiers d'achat et de cession de terrains avec la commune de Tuffé Val de la Chéronne, l'acquisition de terrains au Coutier avec la SCI Bahier, ...
- Les annuités d'emprunt s'élèvent désormais à 866 586,24 € dont 69 048,50 € d'intérêts et 797 537,74 € de remboursement de capital.
- Des crédits devront être affectés en fonctionnement et/ou en investissement compte-tenu de la teneur des travaux de voirie confiés à la société Pigeon dans le cadre du marché Entretien des voiries communautaires.

## LES RECETTES

### LES IMPOTS

La loi de finances 2020 a fixé de manière dérogatoire le coefficient de revalorisation des valeurs locatives pour la taxe d'habitation à 0,9 %. Pour les bases de taxe foncière et de CFE, la revalorisation est basée sur l'indice des prix à la consommation harmonisée soit 1,2 % pour 2020.

Par conséquent, les recettes fiscales 2020 à taux constants et bases revalorisées s'établiraient de la façon suivante :

	PRODUIT FISCAL 2019 (selon état 1386)			PRODUIT FISCAL 2020 PREVISIONNEL		
	Bases	Taux	Montants	Bases revalorisées	Taux constants	Montants
Taxe foncière sur le bâti	33 222 048	2,53%	840 642 €	33 521 046	2,53%	848 082 €
Taxe foncière sur le non bâti	3 017 883	4,19%	126 449 €	3 054 098	4,19%	127 967 €
Taxe d'habitation	30 120 709	3,68%	1 108 437 €	30 482 158	3,68%	1 121 743 €
CFE	17 540 651	20,98%	3 688 135 €	17 751 139	20,98%	3 713 149 €
CVAE			2 187 360 €			2 173 705 €
			<b>7 951 023 €</b>			<b>7 984 647 €</b>
Taxe additionnelle sur le foncier non bâti	174 946	27,43%	47 990 €			47 990 €
Rôles supplémentaires			3 674 €			3 674 €
TASCOM			394 317 €			394 317 €
IFER			215 149 €			215 149 €
			<b>8 612 153 €</b>			<b>8 645 777 €</b>
				<b>Gain potentiel (hors rôles)</b>	<b>33 624 €</b>	

A ce jour, il est estimé une hausse du produit fiscal du fait de l'augmentation des bases avec des montants identiques à 2019 pour la TASCOM, l'IFER et la taxe additionnelle sur le foncier non bâti (peu d'informations sur ces éléments).

Par ailleurs, la Communauté de communes percevra la Dotation de Compensation de la Réforme de la Taxe Professionnelle (DCRTP) et le Fonds National de Garantie Individuelle des Ressources (FNGIR) pour compenser la perte des recettes liée à la réforme de la TP. Les services fiscaux ont notifié à la CCHS les montants provisoires desdites dotations soit :

- FNGIR : + 101 988 € (montant identique à 2019)
- et DCRTP : + 83 441 €.

La CVAE à percevoir pour 2020 devrait s'élever à 2 173 705 € conformément à la notification perçue de la DDFIP en novembre 2019.

## LES DOTATIONS

La Communauté de communes perçoit au titre des recettes non fiscales la Dotation Globale de Fonctionnement qui se décline en :

- ⇒ Dotation d'intercommunalité,
- ⇒ Dotation de compensation des groupements de communes.

Compte-tenu du manque d'informations en la matière, les prévisions budgétaires pour la DGF 2020 seront reprises sur les mêmes bases que 2019.

## LE FPIC

	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018
FPIC pour l'ensemble intercommunal (€)	-48 703	-89 022	-202 148	-274 852	- 473 808	- 333 647	- 330 671
Part pour l'EPCI (€)	-14 712	- 28 898	- 49 347	- 67 393	- 117 596	- 118 994	- 119 637

Montant au niveau national (€)	150 millions	360 millions	570 millions	780 millions	1 Milliard	1 Milliard	1 Milliard
--------------------------------	--------------	--------------	--------------	--------------	------------	------------	------------

Depuis 2012, l'ensemble intercommunal contribue au Fonds National de Péréquation des Ressources Intercommunales et Communales.

Pour 2020, et selon l'article 253 de la loi de finances, le montant du prélèvement-reversement du FPIC de l'ensemble intercommunal restera au même niveau qu'en 2019. Cependant la disparition de la garantie légale en matière de reversement devrait minorer le montant du reversement perçu et augmenter de ce fait la contribution globale du territoire à ce fonds. Selon les hypothèses de calcul de l'AMF, le territoire devrait voir sa contribution globale augmenter de 34 069 €. Pour 2021, les hypothèses sont plus défavorables puisque la contribution nette du territoire devrait être multiplier par deux.

## LES PARTICIPATIONS

De par ses compétences statutaires, la Communauté de communes participe au financement d'un certain nombre d'organismes. Certaines cotisations basées sur le nombre d'habitants continuent à diminuer en 2020 de part la diminution de la population (la population totale s'élève à 29 440 habitants au 1<sup>er</sup> janvier 2020 contre 29 548 en 2019 et 29 608 en 2018).

### ⇒ **SERVICE D'INCENDIE ET DE SECOURS** (SDIS)

La participation au SDIS au titre de l'année 2020 augmente légèrement de 0,7 %. Ainsi, pour 2020, elle s'élève à 533 539 € contre 530 030 € pour 2019 ce qui représente un coût par habitant de 18,12 €.

### ⇒ **SMIRGEOMES**

En 2020, la participation de la Communauté de communes sera de 2 495 629 € soit une diminution de 0,78 % (- 19 676 €) par rapport à 2019.

📁 En 2019, la compétence ordures ménagères était basée sur un double financement :

- par la taxe d'enlèvement des ordures ménagères (ratio de 82 %),
- par une participation du budget général (ratio de 18 %).

📁 Pour 2020, il est envisagé de maintenir cette répartition.

Dans ces conditions, la répartition serait la suivante :

Contribution 2020 au SMIRGEOMES	2 495 629,00 €
Résultat N-1	2 145,90 €
<b>TOTAL A FINANCER</b>	<b>2 493 483,10 €</b>

<b>Participation du Budget général CCHS (18%)</b>	<b><u>448 826,96 €</u></b>
<b>TEOM (82%)</b>	<b>2 044 656,14 €</b>

### ⇒ **LE CENTRE CULTUREL DE LA LAVERIE**

La Laverie est un établissement public à caractère industriel et commercial relevant de la compétence de la Communauté de communes qui lui alloue un complément de prix.

Le Conseil d'administration se réunira le 17 février prochain pour adopter son budget. Selon les premières orientations et le Compte administratif 2019, il devrait être demandé à la Communauté de communes de participer pour un montant identique à l'an passé, soit 150 000 € se répartissant en :

- ➔ un versement de 146 000 € au titre de la participation de la CCHS pour le fonctionnement de la structure,
- ➔ un crédit de 4 000 € pour l'acquisition d'œuvres d'artistes exposant, crédit géré en direct par la CCHS.

### ⇒ **L'ASSOCIATION OFFICE DE TOURISME « ENTRE MAINE ET PERCHE »**

Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2017, la Communauté de communes exerce la compétence « promotion du tourisme dont la création des offices de tourisme ».

L'association Office de Tourisme de La Ferté-Bernard exerce pour le compte de la Communauté de communes cette compétence.

Au titre de 2020, la Communauté de communes devrait sous réserve des résultats financiers de l'association au titre de l'exercice 2019 :

- verser une subvention de l'ordre de 107 468 € pour le fonctionnement de l'association,
- reverser 90 % du produit de la taxe de séjour collectée (le solde sera reversé au Département).

### ⇒ **LE PAYS DU PERCHE SARTHOIS**

Pour 2020, la cotisation par habitant devrait être maintenue à 3 € comme les six dernières années ce qui fait une participation de 86 067 € (28 689 habitants x 3 €) pour la CCHS soit une diminution de 0,47 % par rapport à 2019.

Par ailleurs, dans le cadre du transfert au Perche Sarthois des compétences SCOT et PCAET, une contribution supplémentaire de 1,5 € par habitant sera appelée à la CCHS pour un montant total de 43 033,5 €.

### ⇒ **SYNDICAT MIXTE DES GENS DU VOYAGE** (SMGV)

La Communauté de communes a délégué la compétence « Aménagement, entretien et gestion des aires d'accueil des gens du voyage » au SMGV. L'adhésion au SMGV est de 1,45 € par habitant ce qui devrait représenter une participation de 42 844,60 € (du 01/02/19 au 31/12/19 : 39 353,97 €).

### ⇒ **LA MISSION LOCALE SARTHE NORD**

L'Huisne Sarthoise est statutairement compétente pour participer à la Mission Locale pour le Nord Sarthe. Pour 2020, si la Mission Locale décide de maintenir la cotisation par habitant à 1,10 €, la subvention devrait être de l'ordre de 32 384 €.

### ⇒ **SYNDICAT MIXTE D'AMENAGEMENT NUMERIQUE DE LA SARTHE** (SMANS)

Par arrêté préfectoral en date du 28 novembre 2013, l'EPCI est compétent en matière d'aménagement numérique. Dans cet objectif, l'Huisne Sarthoise adhère au Syndicat Mixte d'Aménagement Numérique de la Sarthe.

Au titre de 2020, la Communauté des communes devrait verser une participation de 12 237,20 € à savoir 0,40 € par habitant.

### ⇒ **SYNDICAT DU BASSIN DE LA SARTHE, POLLENIZ ET GDON**

Du fait de la prise de compétence GEMAPI, de nouvelles cotisations ont été réglées sur les exercices budgétaires 2018 et 2019, à savoir les adhésions :

- Syndicat du Dué et Narais : 5 233 €
- Polleniz : 7 570 €
- Syndicat du Bassin de la Sarthe : 2 054 €
- GDON (Montmirail, La Ferté-Bernard, Tuffé Val de la Chéronne, Même et Huisne, Sceaux sur Huisne) : 1 628 €.

Des crédits seront à prévoir en 2020 pour renouveler ces adhésions.

### ⇒ **PARTICIPATIONS DIVERSES**

Par ailleurs, la Communauté de communes va continuer son partenariat avec d'autres organismes tels que :

- Le Festival de la Chéronne (environ 10 000 €),
- Initiative Sarthe (environ 8 650 €),
- l'Assemblée des Communautés de France (3 101,91 €),
- l'ATESART (2 500 €),
- le CAUE (environ 2 356 €),
- l'Association des Maires de Sarthe (environ 1 800 €),
- l'Association Lesiour Soulbieu (400 €).

## LES EFFECTIFS

La loi NOTRe fait obligation aux EPCI de plus de 10 000 habitants comprenant une commune de 3 500 habitants de présenter la structure et l'évolution des dépenses et des effectifs (évolution prévisionnelle et exécution des dépenses de personnel, des rémunérations, des avantages en nature et du temps de travail).

Concernant les avantages en nature et le temps de travail, la CCHS a initié deux chantiers majeurs à savoir la refonte du protocole ARTT et la gestion automatisée du temps de travail pour une mise en application au 1<sup>er</sup> janvier 2020.

Par ailleurs, chaque agent peut bénéficier d'une participation à la prévoyance invalidité et à la mutuelle dans les conditions fixées par délibérations du Conseil communautaire.

Concernant la structure et l'évolution prévisionnelle des dépenses de personnel et rémunérations, l'évolution sur les 5 dernières années est la suivante :

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	2015	2016	2017	2018	2019	2019/2018
Charges de personnel	546 189 €	707 811 €	808 775 €	816 550 €	762 421 €	⬇ -6,63%

Outre les traditionnels avancements d'échelons et de grades, pour 2019, il est à noter :

- le départ du Chef de pôle urbanisme au 31 décembre,
- le recours à un agent contractuel pour faire face au congé longue maladie d'un agent technique,
- le recrutement d'un juriste.

Pour 2020, les charges de personnel devront intégrer des dépenses nouvelles correspondant :

- au recrutement d'un nouveau Chef de pôle urbanisme habitat,
- au recrutement d'un quatrième instructeur en vue de préparer le départ en retraite en 2021 de l'un des instructeurs en fonction actuellement,
- au remplacement d'un agent du service commun « Affaires juridiques, marchés publics, subventions » qui fera valoir ses droits à la retraite cette année,
- à la poursuite de la mise en application du PPCR,
- au recrutement par transfert d'un agent fertois dans le cadre du déploiement du service commun « Affaires juridiques, marchés publics, subventions »,
- aux avancements d'échelon de différents agents.

Le tableau des effectifs au 31 décembre 2019 est le suivant :

EMPLOIS											EFFECTIFS				
EMPLOI / POSTE	Temps de travail hebdomadaire de l'emploi créé (en heures)		Total		Catégorie hiérarch.			Grade rattaché à cet emploi	Emploi pourvu	Emploi non pourvu	Grade de l'agent qui occupe le poste	Si temps partiel		Identité de l'agent en fonction sur poste	Observations
	TC	TNC	en heures	en ETP	A	B	C					Quotité	Temps en heures		
<b>EMPLOI FONCTIONNEL</b>															
1	DGS de 20 000 à 40 000 hab	35 h			1	X		Attaché hors classe	1		Attaché hors classe			REPUSSEAU Frédéric	
<b>SERVICE ADMINISTRATIF</b>															
2	Directeur de la CCHS	35 h			1	X		Attaché hors classe	1		Attaché hors classe			REPUSSEAU Frédéric	
3	Chargé de mission	35 h			1	X		Attaché territorial	1		Attaché territorial			GILLET Nathalie	
4	Responsable administratif et financière	35 h		31h50	0,90		X	Rédacteur principal de 1ère cl	1		Rédacteur principal de 1ère cl	90%	31h50	HEMONNET Sandrine	
5	Assistante accueil administration générale	35 h			1		X	Adjoint administratif principal de 1ère cl	1		Adjoint administratif principal de 1ère cl			LOISON Véronique	
6	Assistante finances - Ressources Humaines	35 h			1		X	Adjoint administratif principal de 1ère cl	1		Adjoint administratif principal de 1ère cl			ROUILLON Caroline	
7	Assistante comptabilité finances	35 h			1		X	Adjoint administratif principal de 2ème cl	1		Adjoint administratif principal de 2ème cl			YZON Virginie	
<b>SERVICE TECHNIQUE</b>															
8	Responsable technique	35 h			1		X	Technicien principal 1ère cl	1		Technicien principal 1ère cl			BROUARD Xavier	
9	Agent de maîtrise principal	35 h					X	Agent de maîtrise qualifié		1	Agent de maîtrise principal			ODEAU Sylvie	en disponibilité
10	Agent d'entretien		5 h	5h	0,14		X	Adjoint technique principal de 2ème cl	1		Adjoint technique principal de 2ème cl			BLONDEAU Laëtitia	
11	Agent d'entretien		5 h				X	Adjoint technique		1	Adjoint technique			BLONDEAU Laëtitia	avant avancement de grade
12	Agent technique polyvalent	35 h			1		X	Adjoint technique	1		Adjoint technique			MÉRY Alain	
<b>SERVICE URBANISME</b>															
13	Chef de pôle urbanisme habitat	35 h			1	X		Ingénieur	1		Ingénieur			PACAUD Jérôme	en détachement
14	Instructeur en droit des sols	35 h			1		X	Adjoint administratif principal de 1ère cl	1		Adjoint administratif principal de 1ère cl			GESLIN Nathalie	

15	Instructeur en droit des sols	35 h			1		X	Adjoint administratif principal de 1ère cl	1		Adjoint administratif principal de 1ère cl			LANDAIS Annette	
16	Instructeur en droit des sols	35 h			1		X	Adjoint technique principal de 1ère cl	1		Adjoint technique principal de 1ère cl			PRÉ Christophe	
17	Instructeur en droit des sols	35 h			1		X	Adjoint administratif		1	Adjoint administratif				à pourvoir
<b>SERVICE RELAIS D'ASSISTANTES MATERNELLES PARENTS ENFANTS</b>															
18	Animatrice RAMPE	35 h			1	X		Educateur principal de jeunes enfants	1		Educateur principal de jeunes enfants			LEBLANC Fabienne	
19	Animatrice RAMPE	35 h			1	X		Assistant socio-éducatif	1		Assistant socio-éducatif			LEROUX Vanessa	
<b>SERVICE AFFAIRES JURIDIQUES MARCHES PUBLICS</b>															
20	Chef de pôle affaires juridiques, marchés publics, subventions	35 h			1	X		Attaché	1		Attaché			VERDIER Jeanne	en CDD
21	Gestionnaire marché public subvention	35 h	28h	0,80			X	Rédacteur principal de 1ère cl	1		Rédacteur principal de 1ère cl	80%	28 h	DENIS Nathalie	
22	Assistante juridique marché public	35 h			1		X	Adjoint administratif principal de 1ère cl	1		Adjoint administratif principal de 1ère cl			VEXENAT Catherine	
23	Assistante juridique marché public	35 h			1		X	Adjoint administratif		1	Adjoint administratif				à pourvoir

## LES PROJETS

Pour 2020, la Communauté de communes concentrera son action sur :

- la déclinaison des actions de communication dans le cadre de la stratégie d'attractivité,
- l'extension de la zone d'activités du Coutier,
- la poursuite du suivi animation de l'Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat (4<sup>ème</sup> année),
- la finalisation de la démarche PLU intercommunal,
- la finalisation des procédures d'AVAP pour les communes de Montmirail et de La Ferté-Bernard,
- l'achèvement de la construction du bassin de rétention des eaux d'incendie à Tuffé Val de la Chéronne,
- la poursuite du dossier de Construction du Centre aquatique,
- le lancement d'une étude bilan relative au Programme Local de l'Habitat,
- les travaux de voirie dans les différentes zones d'activités,
- les travaux de réalisation d'un parking public à la zone de la Monge,
- la restructuration du bâtiment CGMP de Tuffé Val de la Chéronne,
- le lancement d'une étude sur la fiscalité et en particulier sur les coefficients de localisation des locaux professionnels,
- l'acquisition de matériel informatique en vue de l'informatisation des Conseils communautaires.

## LES REFLEXIONS

Une réflexion va pouvoir être poursuivie en 2020 :

- ↳ la mise en place d'un règlement d'aides à l'immobilier,
- ↳ la mise en œuvre de la loi engagement et proximité,
- ↳ la mise en œuvre de la loi d'orientation sur les mobilités.

## LE SCHEMA DE MUTUALISATION

Concernant la mise en œuvre du schéma de mutualisation, il est à noter la création de deux services communs au 1<sup>er</sup> janvier 2020 à savoir le service commun « Affaires juridiques, marchés publics, subventions » et le service commun « communication ». Par ailleurs, dans une logique d'optimisation de la dépense publique, le service instructeur a étoffé ses attributions en procédant sur leur demande à la pré et post instruction pour le compte de la commune de La Ferté Bernard. L'année 2019 aura donc été consacrée à la mise en place de ces projets.

La loi « Engagement et proximité » supprime le schéma de mutualisation au profit d'un pacte de gouvernance qui doit contenir parmi tous ces items un axe sur la mutualisation des services.

# LES ORIENTATIONS BUDGETAIRES PROPOSEES POUR 2020

## LES ORIENTATIONS 2020

Lors du Débat d'Orientations Budgétaires, il convient de procéder à plusieurs arbitrages à savoir :

### ➤ L'évolution de la fiscalité

Le Conseil communautaire doit se positionner sur le maintien des taux concernant les contributions directes sachant que les bases locatives doivent augmenter de 0,9 % pour la taxe d'habitation et 1,2 % pour les autres impôts.

Pour votre information, voici les derniers comparatifs de taux (*donnés 2018*) :

Taux des impôts locaux	Taux d'imposition (%)			
	CCHS	Département	Région	France
Taxe d'habitation	3,68	8,76	9,46	8,83
Taxe foncière sur les propriétés bâties	2,53	3,01	2,99	3,05
Taxe foncière sur les propriétés non bâties	4,19	6,05	5,40	7,67
Cotisation foncière des entreprises				
<i>au titre de la FPU</i>	20,98	23,47	24,23	25,05
Taxe d'enlèvement des ordures ménagères	9,03	9,98	11,46	11,20

### ➤ La reconduction des fonds de concours

Le Conseil communautaire doit se positionner sur la reconduction de cette politique de soutien auprès des communes du territoire pour leurs investissements ainsi que sur le montant consacré. Le Bureau communautaire préconise la reconduction de ces fonds de concours à hauteur de 450 000 € pour 2020.

## LES ENGAGEMENTS PLURIANNUELS

A l'occasion du DOB, les collectivités territoriales ont également l'obligation de se positionner sur leurs engagements pluriannuels.

Pour 2020, il convient de prendre en compte les autorisations de programme (AP) et d'engagement (AE) initiés lors des exercices précédents et de prévoir la création d'une nouvelle AP relative aux fonds de concours 2020.

LIBELLE	Montant en €	ECHEANCIER INDICATIF DES CREDITS DE PAIEMENT (en €)						
		2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023
<u>Budget général - Fonctionnement</u>								
Suivi animation OPAH	235 760	54 028	58 940	44 205	78 587			
<u>Budget général - Investissement</u>								
Subvention aux particuliers (OPAH)	398 960	0	26 928	63 536	308 500			
Fonds de concours 2018	454 299		6 846	248 100	199 353			
Fonds de concours 2019	352 799			39 644	313 153			
Construction d'un centre aquatique	13 080 000			39 706	1 610 294	10 000 000	1 200 000	230 000
<u>Budget annexe SPANC</u>								
Contrat de prestation pour la réalisation des contrôles SPANC pour la période du 01/01/2020 au 25/03/2022	160 000			62 000 €	40 000 €	40 000 €	18 000 €	

Par conséquent, pour l'exercice 2020, il est proposé la reconduction des opérations pluriannuelles déjà inscrites du fait des demandes contractuelles sollicitées essentiellement dans le domaine économique et de l'aménagement du territoire :

- ↳ la commercialisation des terrains de l'espace économique communautaire VAL ACTIV situé à Sceaux sur Huisne,
- ↳ l'extension puis la commercialisation des terrains de la zone du Coutier à La Ferté-Bernard,
- ↳ la construction du Centre aquatique sur la commune de La Ferté-Bernard,
- ↳ l'Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat.